



**Élections
Ontario**

Vers la modernisation du processus électoral de l'Ontario

Rapport sur la 42^e élection générale de l'Ontario
7 juin 2018



Legislative Assembly of Ontario
Assemblée législative de l'Ontario

Office of the Chief Electoral Officer
Bureau du directeur général des élections

L'honorable Ted Arnott
Président de l'Assemblée législative
Bureau 180, édifice de l'Assemblée législative, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1A2

Monsieur le Président de l'Assemblée législative,

J'ai le plaisir de présenter le rapport d'évaluation finale concernant l'élection générale du 7 juin 2018 organisée en vertu de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*.

Ce rapport offre un résumé du processus électoral et des commentaires que nous avons reçus et que nous avons pris en compte au cours de l'élection générale. Par ailleurs, le rapport contient mon évaluation des autres méthodes de vote, des processus, de l'équipement et de la technologie utilisés durant cette élection. Il inclut également les renseignements exigés en vertu des articles et paragraphes 4.1(5), 4.4(11), 44.1(9), 44.2(5), 67.2 et 89 de la *Loi électorale* (la Loi). J'ai aussi fourni un résumé des rapports sur l'accessibilité qui m'ont été remis par les directrices et les directeurs du scrutin conformément à l'article 55.1 de la Loi.

Le tout respectueusement soumis,

Greg Essensa

Directeur général des élections

Table des matières

Message du directeur général des élections	6
Section 1 : En route vers le 7 juin 2018	8
A. Notre plaidoyer en faveur du changement	9
B. Mise en œuvre des modifications législatives	10
Section 2 : La planification d'une élection novatrice	14
A. Mise au point des outils	15
B. Composition de l'équipe	18
C. Maintien de l'intégrité	20
Section 3 : Vers un nouveau modèle de mobilisation des électeurs	22
A. Une nouvelle stratégie de mobilisation	23
B. Mobilisation des électeurs avant la tenue de l'élection	23
Section 4 : La tenue d'une élection d'un nouveau genre	26
A. Déploiement	27
B. Le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs	27
C. Lieux de vote	28
D. Candidatures	29
E. Bulletins de vote	29
F. Vote par bulletin spécial	30
G. Information de l'électorat	32
H. Liste des électeurs provinciale et cartes d'information de l'électeur	35
I. Vote par anticipation	36
J. Jour du scrutin	36
K. Activités postérieures à l'élection	39
L. Propos recueillis	42

Section 5 : Activités de conformité	44
Section 6 : Recommandations en vue de modifications législatives	48
A. Recommandations principales du directeur général des élections	49
B. Autres recommandations du directeur général des élections en vue de modifications législatives	51
C. Recommandations en vue de modifications administratives et techniques de la <i>Loi électorale</i> et de la <i>Loi sur le financement des élections</i>	56
Section 7 : Préparer l’avenir	58
Annexes	
Annexe A	
Résumé du sondage auprès des électeurs	60
Résultats enregistrés auprès des électeurs	62
Résultats enregistrés auprès des groupes d’électeurs confrontés à des obstacles	65
Résultats enregistrés auprès des entités politiques	66
Attentes des électeurs à l’avenir	67
Annexe B	
Mesures d’accessibilité pour l’élection générale de 2018	68
Cadre législatif et administratif	70
Vue d’ensemble de la rétroaction sur l’accessibilité	70
Mesures et initiatives intégrées qui ont été prises pour garantir un meilleur accès et des services améliorés aux électeurs handicapés	71
Rétroaction sur les services à la clientèle	75

Résumé des rapports des directeurs du scrutin sur les mesures d'accessibilité	76
Résultats de la recherche sur l'opinion publique en ce qui concerne l'accessibilité ou les services fournis aux personnes handicapées	81
Recommandations du directeur général des élections	82
Annexe C	
Candidats et partis à l'élection générale de 2018	84
Annexe D	
Coût par électeur	85
Annexe E	
Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux	86

Message du directeur général des élections

La 42^e élection générale de l'Ontario a marqué un virage dans le déroulement des élections en Ontario. Notre vision est d'établir des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs. En 2018, nous avons réalisé des progrès sans précédent pour concrétiser cette vision en modernisant nos processus tout en maintenant l'intégrité vis-à-vis de notre principal intervenant : les 10,2 millions d'électeurs de la province.

Dès ma nomination au poste de directeur général des élections en 2008, je me suis engagé à améliorer le processus électoral de la province. Depuis, j'ai produit plusieurs rapports et formulé diverses recommandations pour supprimer les obstacles au vote, mettre en place des initiatives adaptées à l'évolution démographique de la province et prendre en compte les atouts et les défis du XXI^e siècle. Élections Ontario a travaillé sans relâche pour peaufiner ses processus internes et promouvoir les modifications législatives nécessaires pour moderniser le processus électoral en réponse aux besoins et aux attentes de l'électorat. La 42^e élection générale a été l'occasion de mener à bien nos objectifs pour la première fois.

Au cours des années qui ont précédé l'élection, nous avons franchi de nombreuses étapes clés. Nous avons mis en œuvre un nombre sans précédent de réformes législatives, dont le redécoupage des circonscriptions électorales. Nous avons lancé une nouvelle stratégie pour mobiliser les électeurs grâce à notre nouvelle application, le service d'inscription en ligne. Nous avons également mis en œuvre les modifications visant les règles de financement des campagnes électorales; ces modifications, les plus importantes depuis plus de 40 ans, ont renforcé notre pouvoir de surveillance et de réglementation des dépenses des entités politiques. Enfin, nous avons investi dans le processus électoral de manière mesurée et raisonnée pour organiser la première élection où des bureaux de vote étaient équipés d'outils technologiques.

Tous ces efforts ont contribué au bon déroulement de cette 42^e élection générale, au cours de laquelle 51 623 membres du personnel d'Élections Ontario ont aidé 5 806 286 électeurs à voter pour 823 candidats dans 8 295 lieux de vote. Nous avons mis en place 22 000 registres du scrutin électroniques et 6 000 tabulatrices de vote dans toute la province, tout en maintenant un coût par électeur parmi les plus bas à l'échelle nationale. Au cours d'une période de 29 jours, les électeurs ont pu voter, au choix, par bulletin spécial, par la poste, dans le cadre d'une visite à domicile ou à l'hôpital, par anticipation ou encore le jour du scrutin. Nos efforts ont été couronnés de succès parce que nous avons accordé la priorité aux besoins de l'électorat.

Les élections sont des événements complexes. La tenue d'une élection réussie implique de mettre en œuvre de nombreux textes de loi, de réduire les obstacles au vote et d'assurer des conditions égales pour tous les partis politiques et tous les candidats. Nous avons dû accomplir ces tâches tout en poursuivant notre mission : faciliter le vote pour tout un chacun.

En parallèle, le contexte actuel ajoute un niveau de complexité que nous devons reconnaître et prendre en compte. La population de l'Ontario connaît une croissance rapide et devient de plus en plus mobile. Il n'a jamais été aussi difficile de mobiliser les électeurs tous les quatre ans et de veiller à ce qu'ils connaissent les dates, les lieux et les méthodes de vote. Des outils et des réformes sont nécessaires à l'appui de notre travail. Notre nouveau service d'inscription en ligne permet aux électeurs de confirmer, de mettre à jour ou d'ajouter leurs renseignements sur la liste des électeurs, afin que nous disposions de données précises et exactes. Néanmoins, cela ne suffit pas. Le système d'adressage en Ontario nuit, par sa complexité, à l'exactitude de la liste des électeurs et doit être simplifié.

La cybersécurité est également une priorité pour Élections Ontario et ses intervenants. Tout au long de cette élection, des préoccupations ont été soulevées au sujet des cybermenaces et de la protection des renseignements des électeurs, notamment avec l'introduction de la technologie dans les bureaux de vote. Élections Ontario a veillé à tester rigoureusement la technologie et a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires de sécurité pour protéger les systèmes. Nous restons vigilants et déterminés à prendre en compte les enjeux d'intérêt public.

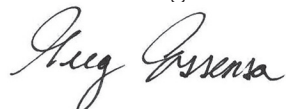
À l'avenir, nous continuerons de concevoir et de moderniser nos outils et processus électoraux, et nous éliminerons les obstacles qui empêchent les Ontariens et les Ontariennes d'exercer leur droit de vote. Pour poursuivre notre lancée sur la voie du succès, nous devons maintenir la confiance du public à l'égard de nos processus et nous acquitter en permanence de nos responsabilités fiduciaires.

Dans le présent rapport, je formule plusieurs recommandations pour appuyer les efforts d'Élections Ontario. En voici quelques exemples : créer une autorité d'adressage unique pour accroître la qualité de la liste des électeurs et améliorer les services aux citoyens et citoyennes; prendre en charge les listes électorales des municipalités pour renforcer l'efficacité des services publics; et promouvoir plusieurs modifications à l'appui de la conformité et de l'intégrité des élections. Mon équipe est bien placée pour gérer ce type de réformes législatives.

En 2019, Élections Ontario a remporté six prix lors du 17^e Symposium international des affaires électorales organisé par le Centre international d'études parlementaires. Ces distinctions témoignent de notre engagement inébranlable à accorder la priorité aux besoins des électeurs.

C'est avec une ardeur redoublée que nous mettrons à profit nos réalisations et que nous continuerons à satisfaire les besoins et les attentes des électeurs et des intervenants. Nous sommes prêts à relever les défis du XXI^e siècle dans le respect continu des principes fondamentaux d'un système électoral démocratique.

Le directeur général des élections,



Greg Essensa

Section 1

En route vers le 7 juin 2018

Élections Ontario se tient prêt au changement depuis un certain temps. En 2009, nous avons commencé à élaborer une stratégie de modernisation du processus électoral pour relever les défis du XXI^e siècle et rester en phase avec l'évolution de la démographie et les nouvelles attentes des électeurs.

Au fur et à mesure de nos travaux, nous nous sommes engagés à instaurer des changements de façon mesurée et raisonnée. Nous avons veillé en priorité à préserver l'intégrité et la confiance du public, deux valeurs que les Ontariens et les Ontariennes sont en droit d'attendre de leur système électoral.

Au cours des dix dernières années, Élections Ontario a plaidé en faveur de modifications législatives pour améliorer le processus électoral. Nous avons mené des études de recherche poussées et expérimenté de nouveaux systèmes afin que toutes nos recommandations et nos modifications reposent sur un processus décisionnel étayé par des données probantes. Les outils et les processus ont fait l'objet de tests minutieux. Nous nous sommes efforcés de concrétiser notre volonté d'établir des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs.

A. Notre plaidoyer en faveur du changement

Dans les différents rapports déposés à l'Assemblée législative au cours des dix dernières années, nous avons clairement souligné la nécessité de faire évoluer un système électoral qui n'était plus viable.

Lors de l'élection générale de 2014, nous avons constaté que nous ne pouvions plus ignorer les problèmes posés par notre processus électoral traditionnel, qui était fondé sur des procédures sur papier. L'administration de l'élection générale de 2014 n'était guère différente d'une élection organisée il y a 100 ans. Nos processus étaient en décalage avec les demandes du public, qui s'attend à recevoir des services plus accessibles, plus rapides et technologiques.

Pour mettre en place des technologies de nature à moderniser efficacement les processus tout en maintenant l'intégrité du processus électoral, Élections Ontario a mené des recherches approfondies au cours de l'élection générale de 2014 et des deux élections partielles qui ont suivi. Ces travaux ont permis d'établir des données de référence clés et de recueillir des renseignements à partir desquels nous avons conçu un nouveau modèle.

Des projets pilotes ont été entrepris au cours de deux élections partielles entre les élections générales de 2014 et de 2018. Le premier a eu lieu lors de l'élection partielle de Whitby—Oshawa en 2016, au cours de laquelle nous avons mis à l'essai des registres du scrutin électroniques, pour rayer le nom des votants, ainsi que des tabulatrices de vote, pour le dépouillement des bulletins de vote.

Les sondages que nous avons menés lors de l'élection partielle ont souligné la grande satisfaction du public. Quatre-vingt-seize

pour cent des électeurs ont indiqué avoir trouvé le processus de vote facile; 93 p. 100 ont estimé que la technologie préservait l'intégrité du processus; et 91 p. 100 se sont dits favorables à l'utilisation de la technologie lors des élections suivantes.

Après l'élection partielle, le directeur général des élections a rencontré les législateurs de l'Ontario pour discuter de ses recommandations concernant la mise en place d'équipements technologiques au sein du processus électoral de l'Ontario. En effet, pour moderniser les procédures dans le droit fil de notre vision, nous avons besoin que des modifications soient apportées au plan législatif afin de pouvoir intégrer des solutions technologiques dans le processus de vote.

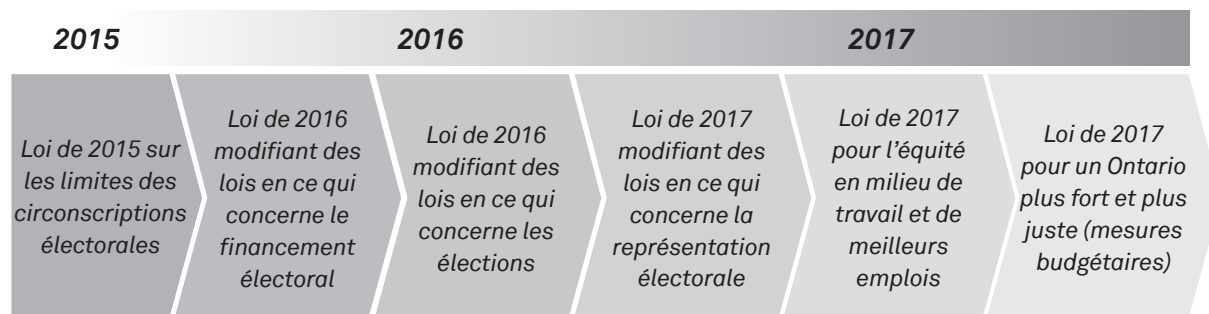
L'élection partielle de Scarborough—Rouge River de 2016 a représenté une deuxième occasion de mettre à l'essai des registres du scrutin électroniques et des tabulatrices de vote, cette fois lors du vote par anticipation. De cette façon, nous avons pu procéder à une évaluation complète des outils technologiques, et les électeurs comme les législateurs ont fourni de précieux commentaires sur les systèmes et processus proposés.

Grâce à l'ensemble de nos efforts, la 42^e élection générale de l'Ontario a marqué un tournant sans précédent.

B. Mise en œuvre des modifications législatives

Au cours des trois années qui ont précédé l'élection générale de 2018, nous avons mis en œuvre cinq lois ayant directement trait aux élections en Ontario, ainsi qu'une autre qui a eu une grande incidence sur nos activités.

Figure 1 : Législation clé précédant l'élection générale de 2018



Ces évolutions ont généré de nouvelles possibilités et apporté leur lot de difficultés. Les modifications étaient conformes à un grand nombre de recommandations précédemment formulées par le directeur général des élections. Elles nous ont permis d'affûter nos processus et de réaliser d'importants progrès pour faciliter le vote pour l'ensemble des électeurs de l'Ontario. Cependant, certaines de ces réformes sont intervenues tardivement dans le cycle électoral. Ces modifications ont considérablement accru notre charge de travail et ont, dans certains cas, nui à notre capacité de prendre des décisions en temps voulu et de les communiquer à notre personnel sur le terrain. En fin de compte, le fait de mettre en œuvre des changements de cette ampleur lors de l'élection générale de 2018 nous a permis d'améliorer notre réactivité face aux changements de demain.

Une nouvelle carte électorale

Le directeur général des élections recommande depuis un certain temps que la *Loi de 2005 sur la représentation électorale* soit modifiée de manière à prévoir un processus d'examen régulier des limites des circonscriptions électorales dans le but d'assurer une représentation équitable de la population ontarienne. Faisant suite à cette recommandation, la *Loi de 2015 sur les limites des circonscriptions électorales* a permis de faire correspondre les limites des circonscriptions du Sud de l'Ontario à celles des circonscriptions fédérales. Ce texte de loi a ainsi fait passer le nombre de circonscriptions électorales provinciales de 107 à 122.

La *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* a permis de mettre sur pied la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord. Cette commission avait pour mandat de formuler des recommandations à l'Assemblée législative de l'Ontario concernant la création d'au moins une et d'au plus deux circonscriptions électorales provinciales dans les circonscriptions actuelles de Kenora—Rainy River et de Timmins—Baie James. Le directeur général des élections a siégé à cette commission et participé à des réunions d'information publiques dans ces circonscriptions.

Adoptée en octobre 2017, la *Loi de 2017 modifiant des lois en ce qui concerne la représentation électorale* a repris les recommandations de la commission concernant la création de deux nouvelles circonscriptions électorales : Kiiwetinoong, à l'Ouest, et Mushkegowuk—Baie James, à l'Est. En conséquence, le nombre total de circonscriptions électorales de l'Ontario est passé de 122 à 124.

Le redécoupage des limites des circonscriptions électorales a eu une incidence importante sur Élections Ontario. Tous les directeurs et directrices du scrutin existants ont été reconduits dans leurs fonctions en vertu des nouvelles circonscriptions. Un processus de recrutement fondé sur le mérite a été mis en place pour pourvoir les postes vacants. En tout, 87 directeurs et directrices du scrutin ont vu leur mandat renouvelé et 37 ont été nommés. Élections Ontario a également mis à jour son logiciel de gestion électorale pour prendre en charge le passage à 122, puis à 124 circonscriptions électorales.

En raison du redécoupage, les associations de circonscription de l'Ontario ont dû être dissoutes, conservées ou établies. Élections Ontario a aidé les partis politiques à dissoudre et à réinscrire 423 associations de circonscription. Les partis ont reçu des lignes directrices et d'autres documents dans le cadre de la transition. Enfin, de nouvelles cartes des circonscriptions électorales et des sections de vote, et de nouveaux fichiers de formes et produits géographiques ont été créés pour refléter les nouvelles limites des circonscriptions.

Le redécoupage permet une représentation effective. Élections Ontario préconise un processus d'examen régulier des limites des circonscriptions électorales de l'Ontario.

Un nouveau régime de financement des campagnes électorales

Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral

L'adoption de la *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral*, le 5 décembre 2016, constitue la première révision importante des lois sur le financement électoral en Ontario depuis plus de 40 ans. Par cette réforme, le mandat d'Élections Ontario a été considérablement élargi.

Voici quelques-unes des nouvelles dispositions qui se sont répercutées sur le mandat de réglementation d'Élections Ontario :

- l'instauration d'un nouveau programme de subventions composé d'allocations trimestrielles versées aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles
- une modification des plafonds des dépenses et des fonds recueillis lors d'activités de financement pour les partis politiques et les candidats
- l'élargissement du cadre de surveillance réglementaire visant les tiers annonceurs pendant les élections et au cours des six mois qui précèdent une élection générale à date fixe

La nouvelle loi prévoit d'autres dispositions, comme de nouvelles règles régissant les contributions, la modification des dispositions relatives aux prêts, l'instauration d'un cadre de surveillance réglementaire visant les courses à l'investiture et la diminution des seuils de remboursement.

Ces nouveautés ont eu une incidence considérable sur Élections Ontario. Immédiatement après l'adoption de cette loi, nous avons dû mettre à jour les politiques et les manuels des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction, des tiers annonceurs et des organisateurs d'activités de financement. Nous avons organisé des séances de formation à l'intention des directeurs des finances des partis, des associations de circonscription et des candidats. Nous avons également créé des formulaires et des manuels pour les candidats à l'investiture. Toutes ces tâches ont été accomplies dans un délai de six mois.

Autres modifications des lois relatives au financement des campagnes électorales

Deux lois ultérieures ont modifié les dispositions de la *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral*. La *Loi de 2017 modifiant des lois en ce qui concerne la représentation électorale* a affiné les règles concernant les périodes de candidature et les restrictions en matière de participation aux activités de financement. La *Loi de 2017 pour un Ontario plus fort et plus juste (mesures budgétaires)* a modifié les dispositions relatives à la période des dépenses liées à une course à l'investiture, de manière à interdire les dépenses engagées avant le déclenchement d'une course à l'investiture.

Après l'adoption de ces lois, tous les documents ont été mis à jour dans un délai de deux mois.

Nouveaux processus électoraux

La *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* reprenait nombre des recommandations précédemment formulées par le directeur général des élections. Cette loi visait principalement à modifier la *Loi électorale* de l'Ontario, qui régit l'administration des élections provinciales. Les modifications ont entraîné des changements conséquents et ont accru les responsabilités d'Élections Ontario.

Les nouvelles dispositions concernaient notamment les points suivants :

- la mise en place de la technologie au sein du processus de vote
- la possibilité donnée à Élections Ontario d'élaborer un programme de location de la technologie de vote avec les municipalités et d'autres organismes de gestion électorale du Canada
- la création d'un registre provisoire des personnes âgées de 16 et 17 ans
- l'établissement d'un processus de candidature permanente en dehors de la période électorale
- la création d'un régime de pénalités administratives visant les propriétaires qui refusent l'accès des candidats et de leurs représentants à des immeubles à logements multiples dans le cadre de la campagne électorale
- le relèvement des exigences relatives à la distribution des données de la liste des électeurs de l'Ontario

L'adoption de la *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* a obligé Élections Ontario à mettre à jour ses politiques en matière de candidature, de liaison et de distribution des renseignements sur les électeurs. Ainsi, nos processus dans les bureaux de vote ont été modifiés à la faveur de la mise en place de la technologie. Tous les manuels de formation destinés au

personnel électoral ont dû être largement réactualisés et modifiés. Ces changements ont certes alourdi notre charge de travail, mais nous sommes conscients de l'importance de ces dispositions pour faciliter le vote en Ontario.

Nouvelles normes d'emploi

La *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*, qui prévoit des modifications à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*, a reçu la sanction royale le 27 novembre 2017. Les nombreuses modifications apportées ont eu une incidence sur les conditions d'emploi du personnel d'Élections Ontario, et notamment des employés sur le terrain.

Élections Ontario avait déjà atteint ou dépassé certaines des exigences législatives énoncées dans la *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*. Nous sommes parvenus à mettre en œuvre les autres modifications requises dans les temps, en veillant à ce que nos 51 623 employés sur le terrain soient correctement payés. Nous avons également obtenu des dérogations dans des domaines clés de cette loi, qui étaient en contradiction avec la *Loi électorale*, à savoir les heures de travail et les heures de repos, afin de pouvoir satisfaire aux exigences de la *Loi électorale*.

Nous sommes résolument déterminés à respecter la législation relative aux normes d'emploi dans l'intérêt de l'ensemble de notre personnel. Néanmoins, en raison de notre mandat unique et de nos activités singulières, ces modifications législatives très vastes et extrêmement complexes, à seulement quelques mois d'une élection générale, ont sensiblement modifié notre planification, notre budgétisation et nos préparatifs. Les modifications apportées aux salaires et aux avantages découlant de cette loi, associées à des difficultés de mise en œuvre opérationnelle, ont eu un impact considérable sur le budget électoral.

Dans l'ensemble, nous sommes ravis qu'un certain nombre de nos recommandations visant à moderniser le processus électoral aient été adoptées dans le cadre des lois susmentionnées. Même si ces mesures ont nécessité un travail important, elles nous ont permis d'intégrer le socle législatif nécessaire pour planifier et organiser une élection novatrice.

Section 2

La planification d'une élection novatrice

Les travaux d'Élections Ontario s'inscrivent dans un cycle de planification de quatre ans mêlant planification stratégique globale et préparation minutieuse de chaque étape et aspect d'une élection. Au début de chaque cycle, nous tirons les leçons des élections passées et nous consultons les différents intervenants afin d'étayer notre stratégie et nos objectifs. Nous commençons ensuite à planifier les élections partielles et générales suivantes, notamment en mobilisant les intervenants et en communiquant avec eux.

Dans le cadre de cette élection novatrice, nous avons suivi la même démarche, en ajustant toutefois notre méthode pour mettre en place de nouveaux outils technologiques, adapter notre stratégie de dotation en personnel en prévision des défis futurs, et nouer et entretenir des relations étroites avec de nombreux intervenants.

A. Mise au point des outils

1. Technologie dans les bureaux de vote

L'élection générale de 2018 a été l'occasion de mettre en œuvre le modèle mis à l'essai lors des élections partielles qui se sont tenues dans Whitby—Oshawa et Scarborough—Rouge River. Les membres du personnel électoral ont utilisé des registres du scrutin électroniques et des tabulatrices de vote pour servir les électeurs. Ce nouveau modèle a généré des gains d'efficacité, dans la mesure où, grâce à ces outils automatisés, un seul fonctionnaire pouvait à la fois rayer le nom d'un votant et lui remettre un bulletin de vote. Ainsi, les électeurs ont pu être pris en charge plus rapidement au bureau de vote et les effectifs totaux ont diminué.

Registres du scrutin électroniques

Les registres du scrutin électroniques ont été mis en place pour remplacer la liste des électeurs sur papier. Chaque registre contient une version électronique de la liste des électeurs d'une circonscription électorale donnée, sur laquelle figure l'identificateur unique qui est attribué à chaque électeur et qui est inscrit sur sa carte d'information de l'électeur (CIE). Pour rayer le nom des votants dès leur arrivée au bureau de vote, les membres du personnel électoral numérisent leur CIE et rayent leur nom de la liste de façon numérique. La numérisation de la liste réduit les erreurs et le temps nécessaire pour rechercher les renseignements des électeurs et consigner la remise des bulletins de vote. Ce modèle améliore le service à la clientèle, dans la mesure où les électeurs peuvent être pris en charge par le prochain membre du personnel électoral disponible.

Les registres du scrutin électroniques sont connectés à un réseau privé sécurisé. Tous les renseignements personnels figurant dans un registre électronique sont chiffrés deux fois pour que leur sécurité soit renforcée en

cas de tentative d'interférence. Les registres électroniques peuvent également être éteints à distance en cas de perte ou de vol. Nous avons acheté 22 000 registres du scrutin électroniques, nous y avons chargé la liste des électeurs, et nous les avons testés à plusieurs reprises en vue de l'élection.

Cette technologie fiable et éprouvée nous a permis d'accélérer le vote et de mieux comprendre les tendances en matière de vote qui pourront servir à améliorer les futurs services aux électeurs.

Tabulatrices de vote

Les tabulatrices de vote sont des dispositifs conçus spécifiquement pour numériser les bulletins de vote papier, comptabiliser automatiquement les bulletins marqués et enregistrer les résultats. L'automatisation du dépouillement réduit les erreurs humaines et renforce l'intégrité du processus de vote. Il permet également de réduire le temps de transmission des résultats à l'issue du scrutin, en le faisant passer de plusieurs heures à quelques minutes : les électeurs, les participants politiques et les médias ont ainsi accès à des résultats officiels quasi immédiatement. En cas de dépouillement judiciaire, les bulletins papier, qui sont insérés dans la tabulatrice de vote, peuvent être dépouillés à la main pour maintenir l'intégrité du processus.

Les tabulatrices de vote ne sont connectées à aucun réseau, ce qui exclut tout type d'interférence, et elles sont largement utilisées dans d'autres administrations canadiennes et internationales depuis les années 1990. Nous utilisons des tabulatrices de vote dans les bureaux des directeurs du scrutin et dans les bureaux satellites au cours des élections générales depuis 2011. Nous avons acheté et mis à l'essai 6 000 tabulatrices de vote en vue de l'élection générale de 2018.

La technologie lors de l'élection générale de 2018

Nous avons mis en place ce modèle dans près de la moitié des bureaux de vote de la province. Les bureaux de vote n'ont pas tous été équipés de la technologie en raison de contraintes économiques ou logistiques.

Par exemple, certaines régions du Nord de l'Ontario rencontraient des problèmes de connectivité trop nombreux pour justifier les coûts financiers et logistiques liés à l'expédition de la technologie dans des zones reculées. Nous n'avons pas non plus installé de bureaux de vote technologiques dans les condominiums situés dans des quartiers comme le centre-ville de Toronto, en raison du faible nombre d'électeurs utilisant ces bureaux. En équipant certains bureaux de vote de la technologie et d'autres non, nous avons trouvé un équilibre optimal entre les besoins des électeurs et nos responsabilités fiduciaires à l'égard du public.

Nous nous sommes toutefois assurés qu'au moins un bureau de vote par circonscription électorale proposait les nouveaux services technologiques. Plus de 90 p. 100 des électeurs ont ainsi pu voter à l'aide de ces technologies.

Nous sommes impatients de poursuivre sur cette lancée et de mettre en place un processus permettant à l'ensemble des électeurs de voter facilement. Cette élection n'était que la première étape concrète dans le développement de notre capacité technologique. Nous continuerons à mettre au point des services à la pointe de la modernité.

2. Nouveaux systèmes

Élections Ontario tient à créer des gains d'efficacité et à améliorer l'expérience des intervenants à tous les stades du processus électoral. Fidèles à cet engagement, nous avons mis sur pied de nouveaux systèmes afin de fournir des services plus conviviaux aux électeurs et aux autres intervenants.

Service d'inscription en ligne

Dans le cadre des préparatifs de l'élection générale de 2018, Élections Ontario a conçu le service d'inscription en ligne, un nouvel outil qui simplifie le processus d'inscription des électeurs. Lancé le 15 septembre 2017 à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, cet outil permet aux électeurs de confirmer, de mettre à jour ou de supprimer leurs renseignements ou encore de s'inscrire sur la liste des électeurs directement depuis notre site Web.

Service d'information aux électeurs

Nous avons mis au point le Service d'information aux électeurs pour permettre aux électeurs de trouver tous les renseignements dont ils ont besoin pour pouvoir voter. Grâce à ce service d'information sur les 124 circonscriptions électorales de la province, les électeurs pouvaient, après avoir saisi leur code postal, consulter leurs bureaux de vote, leurs listes de candidats et un aide-mémoire permettant de se préparer avant de se rendre aux urnes.

Système de gestion des élections

Le Système de gestion des élections (SGE) est le système de données qui gère tous les aspects liés aux fonctions administratives au sein d'Élections Ontario. Il s'agit d'une plateforme Web commune et sécurisée, dans laquelle sont stockés tous les renseignements nécessaires à la tenue d'une élection. Utilisé pour la première fois en 2007 pour gérer la liste des électeurs, le SGE a par la suite été optimisé, complété de nouveaux modules (dont des modules de finances et de gestion des activités sur le terrain) et mis à l'essai lors d'élections partielles, avant d'être utilisé à plus grande échelle lors de l'élection générale de 2018. Le nouveau système intégré a remplacé sept anciens systèmes distincts, que nous utilisions pour gérer et administrer les élections sur le terrain. Il nous a permis de gérer plus efficacement tous les

aspects de l'administration électorale et, par conséquent, d'améliorer le rendement et la responsabilisation au bureau central et dans les bureaux des directeurs du scrutin.

Visualiser les données du terrain

Les 124 circonscriptions électorales de l'Ontario se caractérisent par des atouts et des problèmes très différents. Il était donc important qu'Élections Ontario ait une visibilité accrue sur le terrain au cours de l'élection. En partenariat avec nos fournisseurs, nous avons mis au point deux tableaux de bord afin de mieux appréhender l'élection et d'avoir la possibilité de suivre et de résoudre les problèmes.

Tableau de bord du centre de contrôle

Le tableau de bord du centre de contrôle est un outil de collaboration unique, conçu pour fournir des données en temps réel aux membres du personnel clé d'Élections Ontario. Il permet d'accéder rapidement à des données sur le recrutement, les lieux de vote et les candidatures pour une circonscription électorale donnée ou pour l'ensemble de la province. Il a ainsi contribué à l'amélioration de l'efficacité de la prise de décision et de la gestion des problèmes sur le terrain.

Tableau de bord VoterView

Le tableau de bord VoterView a été mis au point afin qu'Élections Ontario bénéficie d'une meilleure visibilité sur les bureaux de vote équipés de la technologie. Il précisait le nombre de bureaux de vote qui disposaient d'une connectivité Internet fonctionnelle et qui synchronisaient efficacement les données sur les noms rayés des votants. Il indiquait également la fréquentation dans chaque lieu de vote et à l'échelle de la province, en fonction du nombre d'électeurs pris en charge par minute. Il nous a permis de réagir immédiatement aux événements sur le terrain et de déterminer les lieux nécessitant une réaffectation des ressources en fonction de l'activité.

Portail des partis

En plus de faciliter le processus de vote, nous avons créé un portail spécifique, le Portail des partis, pour permettre aux partis politiques d'accéder en temps réel à des données sur les noms rayés et la participation électorale. Ainsi, à la faveur de la mise en place des registres du scrutin électroniques, les partis politiques ont pu consulter et télécharger des données sur les noms rayés. Par mesure de sécurité, les données transmises sous forme numérique ne contenaient aucun renseignement personnel sur les électeurs. Les fichiers électroniques comprenaient seulement l'identificateur unique de l'électeur, le numéro du bureau de vote et le code de la circonscription électorale, ainsi qu'une marque d'horodatage. De plus, seuls les partis ayant adopté des politiques de confidentialité approuvées ont pu accéder à ces données.

B. Composition de l'équipe

Élections Ontario a toujours fonctionné selon un modèle décentralisé. Notre bureau central est situé à Toronto, et chacune des 124 circonscriptions électorales de la province compte un bureau du directeur du scrutin, par l'intermédiaire duquel les élections sont organisées. Le bureau central et les bureaux des directeurs du scrutin sont chargés de planifier et d'exécuter les principales activités. Le bureau central d'Élections Ontario assure la responsabilité centralisée des programmes et des politiques. Dans ce modèle, il est important de recruter des dirigeants compétents et du personnel motivé sur le terrain pour assurer le bon déroulement de l'élection. Au vu des nombreux changements qui ont marqué cette élection, notre personnel au bureau central et sur le terrain, ainsi que nos fournisseurs, ont joué un rôle essentiel à notre réussite.

Directeurs et directrices du scrutin

Le poste de directeur du scrutin est l'une des fonctions les plus importantes lors d'une élection. Les directeurs et directrices du scrutin sont responsables de l'administration de l'élection dans leur circonscription électorale respective. Ils encadrent les équipes en poste au bureau du directeur du scrutin et dans tout bureau satellite, et supervisent de nombreux membres du personnel électoral qui jouent un rôle essentiel dans la tenue d'une élection. Ils doivent se tenir prêts en permanence à administrer une élection générale ou partielle dans leur circonscription électorale. À cet égard, ils doivent notamment acquérir des locaux administratifs et des lieux de vote, distribuer du mobilier, du matériel et des fournitures, recruter et former le personnel et, enfin, orienter le processus électoral dans leurs circonscriptions. Ils épaulent également les candidats et les électeurs en répondant à leurs questions générales et en les aidant à s'inscrire ou à voter.

Élections Ontario sait combien il importe de motiver et de former tous les directeurs et directrices du scrutin afin qu'ils disposent des connaissances, des outils et du soutien nécessaires pour mener à bien une élection dans leur circonscription. Chaque année, le directeur général des élections s'attache à rencontrer collectivement les directeurs et directrices du scrutin à des fins de formation continue et de communication. Organisées avant l'élection générale de 2018, ces réunions ont revêtu une importance particulière en raison des modifications apportées à la législation et aux processus. Le redécoupage des circonscriptions électorales et la mise en place des technologies et des nouveaux systèmes ont nécessité un engagement et un soutien continus pour que le personnel sur le terrain puisse assurer la bonne tenue d'une élection d'un nouveau genre.

Personnel de terrain

Outre les directeurs et directrices du scrutin, les membres du personnel qui travaillent dans les lieux de vote et les bureaux des directeurs du scrutin jouent un rôle important dans la gestion de l'élection. Ils sont chargés de mettre en place les bureaux de vote, d'aider les électeurs tout au long du processus de vote et de réaliser diverses démarches administratives nécessaires au bon déroulement de l'élection, comme gérer le matériel et les équipements des bureaux de vote, former le personnel en poste le jour du scrutin et traiter la paie.

En plus de mettre en œuvre de nouveaux outils et processus, nous avons embauché 13 agentes et agents régionaux de liaison (ARL) afin que les directeurs et directrices du scrutin de chaque région géographique puissent offrir aux membres du personnel de terrain tout le soutien nécessaire dans le cadre de leurs fonctions. En raison de l'étendue géographique de l'Ontario, le bureau central peut difficilement apporter un appui sur le terrain aux bureaux des directeurs du scrutin et à leur personnel. Les ARL ont joué un rôle consultatif en fournissant un soutien individualisé sur le terrain.

Pour recruter suffisamment de personnel électoral, nous avons conçu et déployé une nouvelle stratégie d'embauche. Dans les mois qui ont précédé l'élection provinciale, nous avons mené, en plus de nos démarches de recrutement habituelles, des activités de sensibilisation dans les collèges et universités de la province. Cette stratégie s'est inscrite en complément des autres activités que nous menons pour faire participer les jeunes au processus électoral. Elle jette également les bases de la future dotation en personnel, un enjeu particulièrement important compte tenu de l'évolution de la population active au Canada.

Fournisseurs

Auparavant, nous administrions les élections en nous appuyant sur la relation entre les directeurs et directrices du scrutin et le personnel du bureau central d'Élections Ontario. En 2018, nous avons établi des partenariats entre les directeurs et directrices du scrutin, le personnel du bureau central et des fournisseurs chargés de mettre à disposition et de prendre en charge la technologie sur le terrain. La participation des fournisseurs s'est avérée essentielle pour mettre en place la technologie à une aussi grande échelle. Par leur expertise, leurs produits et leurs outils, ils ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre nouveau processus.

Nous nous sommes associés à quatre fournisseurs principaux. Dominion Voting Systems a fourni les tabulatrices de vote; CompuCom a mis à disposition les registres du scrutin électroniques; DataFix a conçu l'application VoterView; et Rogers a assuré les services de connectivité dans les lieux de vote.

Tout au long de la phase de planification, nous avons étroitement collaboré avec nos fournisseurs pour veiller au respect minutieux des exigences fixées, réaliser les essais nécessaires, déterminer le soutien requis et assurer en permanence l'intégrité du système. Nous sommes parvenus à intégrer les fournisseurs lors du processus de conception et d'administration de l'élection, et nous espérons poursuivre cette relation de travail solide à l'avenir.

C. Maintien de l'intégrité

Une stratégie de changement mesurée et raisonnée

En matière d'innovation, Élections Ontario a adopté une démarche mesurée et fondée sur des principes clairs. Nous savons combien il est important de trouver un juste équilibre pour, d'une part, répondre efficacement aux attentes des électeurs et, d'autre part, concevoir, tester et mettre en œuvre avec soin les innovations afin de respecter l'intégrité électorale.

Pour nous préparer à la tenue d'une élection décisive, nous avons mené plusieurs simulations à l'interne au bureau central d'Élections Ontario, ainsi qu'une simulation en présence des directeurs et directrices du scrutin et du personnel local. Les enseignements tirés de ces essais nous ont permis d'examiner et d'affiner nos processus et de mieux comprendre la relation entre le terrain, le bureau central d'Élections Ontario et les fournisseurs.

Confidentialité et sécurité

Alors que l'information et les processus publics sont de plus en plus offerts en ligne, les outils numériques permettant de voler, de manipuler et de perturber les systèmes informatiques se font toujours plus sophistiqués. Les organisations doivent donc concevoir des stratégies de cybersécurité pour garantir la protection de leurs systèmes informatiques.

La cybersécurité est un sujet très important pour les organismes de gestion électorale. Les électeurs doivent faire confiance au résultat d'une élection. Les organismes électoraux doivent, en conséquence, intégrer la technologie de manière réfléchie et veiller à ce que des contrôles appropriés soient établis pour empêcher toute perturbation des systèmes informatiques utilisés lors

des élections. Conscients de ces impératifs, nous avons établi et utilisé la technologie selon une démarche mesurée et raisonnée, et nous continuons de recourir aux procédures de vote papier pour garantir l'intégrité absolue du processus électoral. Nous devons également protéger la vie privée des électeurs, étant donné que nous sommes chargés de gérer les renseignements personnels des électeurs inscrits, comme leur nom, leur date de naissance et leur adresse.

Élections Ontario se conforme entièrement aux politiques et aux normes de cybersécurité du gouvernement de l'Ontario. Nos systèmes sont assujettis à des vérifications et à des examens de sécurité. Les systèmes clés sont hébergés au sein du centre de données du gouvernement et protégés à l'aide de technologies de détection et de prévention de pointe. Les services informatiques assurés par des fournisseurs sont également conformes aux normes de sécurité provinciales et font l'objet d'examens de sécurité complets.

Face aux risques de cybersécurité, nous avons pris des précautions supplémentaires pour garantir la sécurité de nos systèmes en vue de l'élection générale de 2018. Dans le cadre d'un partenariat avec le conseiller provincial en matière de sécurité de l'Ontario et un consultant indépendant, nous avons assujetti nos systèmes à des examens rigoureux comprenant des simulations de crise. Au moyen d'un exercice sur table, notre équipe de haute direction a élaboré des plans d'urgence pour différentes cybermenaces. Nous avons également rappelé à l'ensemble de notre équipe, avant le début de la période électorale, nos engagements en matière de confidentialité et nos pratiques de sécurité. Au cours de l'élection, tous les principaux fournisseurs de services technologiques se sont tenus prêts à agir rapidement.

Nous sommes convaincus que les mesures de sécurité et de confidentialité que nous avons prises ont protégé les renseignements personnels des Ontariens et Ontariennes et préservé l'intégrité électorale, mais nous savons que nous aurions tort de nous reposer sur nos lauriers. Nous comptons poursuivre ce travail avec nos partenaires afin de protéger les élections et les renseignements des électeurs.

Section 3

Vers un nouveau modèle de mobilisation des électeurs

Dans une société de plus en plus mobile, l'une des plus grandes difficultés est de s'assurer de disposer de renseignements à jour sur les électeurs. Notre liste des électeurs est exacte à 91 p. 100, ce qui signifie que nous ne disposons pas de données tout à fait exactes concernant le lieu de résidence d'environ un million d'électeurs (9 p. 100 des 10,2 millions d'électeurs admissibles). Il nous est donc difficile de leur faire parvenir les renseignements dont ils auront besoin pour voter lors d'une élection.

A. Une nouvelle stratégie de mobilisation

Le système d'adressage de l'Ontario est éminemment complexe. La liste des électeurs d'Élections Ontario est mise à jour à partir des renseignements fournis par d'autres organismes gouvernementaux, qui ont, pour la plupart, leur propre convention d'adressage. De plus, il peut exister des écarts importants dans la façon dont un particulier communique son adresse à différents organismes publics. C'est pourquoi nous avons du mal à déterminer la bonne convention d'adressage, à envoyer les cartes d'information de l'électeur à la bonne adresse et à affecter les électeurs au bureau de vote le plus proche. En l'absence d'une norme établie, la variabilité des conventions d'appellation entrave sensiblement la fourniture aux électeurs de renseignements précis en temps voulu.

Pour améliorer la qualité de notre liste des électeurs, nous avons mis en place une stratégie fondée sur un nouveau modèle. Au lieu de fournir exclusivement des renseignements aux électeurs, nous avons réorienté nos efforts afin d'encourager activement les Ontariens et les Ontariennes à confirmer, à mettre à jour ou à ajouter leurs renseignements sur la liste des électeurs en dehors de la période électorale. Notre équipe des communications s'est attelée à échanger avec les Ontariens et les Ontariennes au cours des mois ayant précédé l'élection. Les électeurs se sont impliqués pour valider, ajouter ou actualiser leurs renseignements, ce qui nous a permis de disposer des données les plus récentes possible.

Dans le cadre de cette initiative, nous avons mis en avant le service d'inscription en ligne. Une fois la période électorale commencée, nous avons déployé nos stratégies traditionnelles pour informer les électeurs sur les dates et lieux de vote et sur les différentes façons de voter.

B. Mobilisation des électeurs avant la tenue de l'élection

Semaine de la démocratie

Nous avons lancé le service d'inscription en ligne à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre 2017, pendant la Semaine de la démocratie. Au cours de la Semaine de la démocratie, le personnel d'Élections Ontario s'est rendu dans plusieurs campus universitaires et collégiaux afin de cibler les étudiants et étudiantes, qui sont traditionnellement moins enclins à voter. Le personnel d'Élections Ontario était présent sur 52 campus, y compris des écoles autochtones et francophones, pour inciter les étudiants et étudiantes à s'inscrire.

Dans l'ensemble, la campagne a remporté un franc succès : 9 952 personnes ont vérifié leurs renseignements au cours du premier mois de lancement du service d'inscription en ligne.

Mois de l'inscription des électeurs en Ontario

En mars 2018, nous avons lancé le Mois de l'inscription des électeurs en Ontario (MIEO). Cette initiative consistait à inciter les électeurs à utiliser le service d'inscription en ligne pour confirmer, mettre à jour ou ajouter leurs renseignements personnels sur la liste des électeurs. Par cette démarche, nous avons pu vérifier que les renseignements pour l'envoi des CIE aux électeurs étaient exacts.

À l'occasion du lancement du MIEO, le directeur général des élections s'est rendu à Queen's Park, où tous les partis siégeant à l'Assemblée législative ont officiellement fait du mois de mars le Mois de l'inscription des électeurs en Ontario. Le directeur général des élections a ensuite entamé une tournée médiatique en Ontario pour promouvoir le service d'inscription en ligne et présenter les nouveautés introduites en vue de l'élection.

Pendant le MIEO, des campagnes d'inscription ont été menées dans le cadre de 66 activités communautaires et sur 52 campus collégiaux. Élections Ontario s'est également rendu dans des collectivités aux quatre coins de l'Ontario pour organiser des activités d'inscription de rue et atteindre un public plus vaste. Nous avons également diffusé des annonces dans les médias traditionnels et fait afficher des publicités extérieures dans toute la province. Nous avons lancé un robot conversationnel baptisé Owen, en mettant à profit l'intelligence artificielle et la technologie de traitement du langage naturel. Owen a su répondre à des questions de base pour aider les étudiants et étudiantes à mieux appréhender le processus électoral. Notre robot a rencontré un succès tel que nous avons décidé de le prolonger durant la période électorale. Plus de 4 000 sessions distinctes ont été ouvertes avec Owen entre le mois de mars et le jour du scrutin, le 7 juin.

Médias

Le MIEO et le service d'inscription en ligne ont fait l'objet d'une couverture très favorable dans les médias traditionnels, avec 230 mentions dans la presse écrite et les médias audiovisuels. Nos activités de liaison ont généré plus de 7 millions d'impressions dans les médias.

Au mois de mars, nous avons renforcé notre présence sur les médias sociaux et collaboré avec des influenceurs pour encourager l'utilisation du service d'inscription en ligne. Nous avons généré plus de 60 millions d'impressions sur les médias sociaux grâce à la portée des influenceurs et à la visite du directeur général des élections au siège social de Twitter, au cours de laquelle il a diffusé en direct une foire aux questions sur l'inscription en ligne.

Autres activités de mobilisation menées avant la période électorale

En plus de tenir à jour la liste des électeurs, nous sommes également chargés d'informer le public au sujet du processus électoral. À cette fin, nous avons distribué plus de 3 600 trousseaux pédagogiques dans les conseils scolaires et les centres de vulgarisation partout en Ontario, pour présenter les nouveaux outils et le Registre ontarien des futurs votants (ROFV).

Le ROFV recense les personnes de citoyenneté canadienne âgées de 16 et 17 ans qui résident en Ontario. Les personnes dont le nom figure au ROFV sont automatiquement inscrites sur la liste des électeurs dès leur 18^e anniversaire. Afin d'inciter les néo-Canadiens et néo-Canadiennes à s'inscrire en ligne et à voter, nous avons organisé des présentations ciblées et des séances d'information dans des organismes de services d'établissement et des associations ethnoculturelles. Nous avons également présenté le service d'inscription en ligne lors de la Journée des nouveaux arrivants à Toronto.

Notre travail de mobilisation du milieu de l'accessibilité de l'Ontario

Pour mener à bien notre mission consistant à réduire les obstacles au vote et à favoriser l'accessibilité pour tout un chacun, nous avons mené des consultations auprès de particuliers ayant un handicap et d'organismes communautaires pour mieux comprendre et prendre en compte les besoins des personnes handicapées.

À la lumière des commentaires reçus, nous avons conçu un document sur le thème des options de vote accessibles, que les organismes de soutien étaient invités à transmettre à leurs clients. Nous avons mené des campagnes de sensibilisation, présenté des exposés sur les options de vote accessibles et encouragé l'utilisation du service d'inscription en ligne. Nous avons également collaboré avec des influenceurs et des blogueurs issus du secteur de l'accessibilité afin de promouvoir le MIEO et le service d'inscription en ligne.

Cette nouvelle stratégie de mobilisation des électeurs a été couronnée de succès et nous a permis de communiquer différemment avec l'électorat. Grâce au service d'inscription en ligne et à une présence renforcée aux quatre coins de la province, nous avons pu faire en sorte que les citoyennes et les citoyens reçoivent des renseignements exacts en temps voulu pour pouvoir exercer leur droit de vote.

Interactions avec les entités politiques

Pour favoriser une collaboration étroite avec les partis politiques, leurs candidats et les associations de circonscription, Élections Ontario établit avec eux des partenariats dans le cadre des réunions du Comité consultatif politique (CCP).

Après l'adoption de la *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*, le CCP s'est réuni à trois reprises en décembre 2016, juin 2017 et octobre 2017 pour informer les partis politiques des modifications législatives et recueillir leurs commentaires et leurs avis sur l'introduction et l'utilisation de la technologie dans les bureaux de vote. Ces réunions ont abouti à l'organisation, en février 2018, d'un atelier au cours duquel les partis politiques ont pu expérimenter la technologie.

Les partis politiques et les candidats jouent un rôle important dans notre système démocratique. Au fur et à mesure de l'évolution des besoins des entités politiques, nous devons nous adapter pour continuer à fournir des renseignements précis et uniformes en temps utile.

Section 4

La tenue d'une élection d'un nouveau genre

Organiser une élection novatrice suppose non seulement d'avoir réalisé un travail de planification de longue haleine, mais aussi d'être en capacité de respecter des délais serrés et de mener un vaste éventail d'activités au cours de la période électorale de 29 jours. Entre le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs et le jour du scrutin, le calendrier électoral implique un travail de préparation et de gestion titanesque où les activités s'enchaînent à un rythme rapide. Plus de 51 000 membres du personnel sur le terrain et 380 employés en poste au bureau central ont piloté, appuyé et géré les démarches liées, entre autres, aux bureaux de vote, aux listes des électeurs, aux activités de déploiement, au processus de candidature et aux initiatives de liaison et de communication.

A. Déploiement

Au cours des semaines qui précèdent la publication des décrets de convocation des électeurs en vue d'une élection générale, les directeurs et directrices du scrutin sont tenus de trouver et de louer, pour une période de deux mois, 124 bureaux électoraux et 33 bureaux satellites accessibles. La diversité de l'Ontario crée des défis et des exigences singulières d'une circonscription électorale à l'autre. Les besoins et les défis du centre-ville de Toronto, par exemple, sont très différents de ceux de Sioux Lookout. Dans ce contexte, nous comptons sur nos directeurs et directrices du scrutin et sur leur connaissance de leur circonscription électorale pour trouver des espaces de bureaux qui satisfassent à toutes les exigences ainsi qu'aux besoins des électeurs.

Élections Ontario a expédié une grande quantité de mobilier, d'équipement et de fournitures sur le terrain pour équiper les bureaux des directeurs du scrutin et les lieux de vote. Compte tenu de la mise en place de la technologie, nous avons modifié notre stratégie de déploiement de manière à rationaliser les activités à des fins d'efficacité. Dans le passé, notre processus de déploiement était décentralisé : différentes unités géraient l'envoi des outils technologiques, du mobilier et du matériel. Pour cette élection, nous avons centralisé ces activités en confiant à un fournisseur unique le soin d'expédier l'ensemble des équipements. En seulement 10 jours, 2 530 palettes de matériel ont été livrées dans 157 lieux répartis aux quatre coins de la province.

B. Le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs

Le 9 mai 2018, le directeur général des élections a rencontré la lieutenant-gouverneure pour signer les décrets de convocation des électeurs et ainsi marquer le début officiel de la 42^e élection générale de l'Ontario. Un décret de convocation des électeurs est un document juridique officiel qui déclenche une élection provinciale dans une circonscription électorale en Ontario et qui fixe la date de clôture du dépôt des déclarations de candidature. Le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs, les candidats inscrits peuvent commencer à engager des dépenses et à promouvoir leur programme électoral.

Le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs est une journée bien remplie sur le terrain. Les directeurs et directrices du scrutin sont tenus d'ouvrir au public des bureaux accessibles, de commencer à traiter les candidatures, de confirmer les lieux de vote, de recruter du personnel électoral et de mener une révision ciblée de la liste des électeurs. Ils doivent également se tenir prêts à gérer le vote par bulletin spécial dès le lendemain. Même dans le cas d'une élection générale à date fixe, le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs marque le début d'une période intense de 29 jours.

Après la parution des décrets, le directeur général des élections a tenu une conférence de presse au sujet de l'élection, évoquant notamment la mise en place du service d'inscription en ligne et de la technologie dans les bureaux de vote, ainsi que la modification des circonscriptions électorales.

C. Lieux de vote

L'une des principales tâches qui incombent aux directeurs et directrices du scrutin pendant la période électorale est de sélectionner et de louer des lieux de vote accessibles. Elle doit être menée rapidement afin que les lieux de vote soient intégrés sur les cartes d'information de l'électeur avant leur envoi par la poste aux électeurs inscrits. Les directeurs et directrices du scrutin se chargent de louer entre 80 et 130 lieux de vote dans leur circonscription électorale en vue du vote par anticipation et du jour du scrutin. À l'échelle de la province, 8 295 bureaux de vote sont loués en l'espace de 10 jours.

Lors de la sélection d'un lieu de vote, de nombreux facteurs entrent en ligne de compte. Élections Ontario tient à ce que chaque électeur et électrice admissible puisse exercer son droit de vote. Cela implique de garantir l'accessibilité et la facilité d'accès des lieux de vote. Nous utilisons nos Normes d'accessibilité des bureaux de vote pour nous assurer que les lieux de vote sont conformes aux normes énoncées dans la *Loi électorale* et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Compte tenu de la mise en place de la technologie dans les bureaux de vote, il a fallu tenir compte de facteurs supplémentaires lors du choix des lieux de vote, comme la connectivité Internet et la présence de prises électriques pour les tabulatrices de vote et les registres du scrutin électroniques. Les directeurs et directrices du scrutin ont ainsi eu une charge de travail importante lors de la première semaine de l'élection.

Élections Ontario considère les écoles comme des lieux de vote de premier choix. Toutefois, au cours des dernières années, l'installation des lieux de vote dans les écoles a suscité des inquiétudes quant à la sécurité des élèves, alors que les écoles et les conseils scolaires œuvrent au renforcement des exigences de sécurité. Nous reconnaissons et appuyons

l'impératif qu'il y a à assurer la sécurité des élèves. C'est pourquoi nous veillons à ce que les activités liées au jour du scrutin soient sans danger et entravent le moins possible le cours normal de la journée scolaire. Nous sommes disposés à collaborer avec les conseils scolaires qui veulent discuter de la mise en place de mesures de sécurité supplémentaires pour apaiser leurs craintes. Nous avons par ailleurs recommandé que le jour du scrutin tombe un jour où les écoles sont fermées; une telle mesure résoudrait les inquiétudes des conseils scolaires tout en nous permettant de continuer d'avoir accès à ces lieux de vote essentiels.

En plus de trouver des centaines de lieux de vote dans leurs circonscriptions électorales, les directeurs et directrices du scrutin reçoivent du matériel, ouvrent leurs bureaux, aident les candidats dans le cadre du processus de candidature et remettent des bulletins de vote aux électeurs. Le calendrier électoral de l'Ontario, l'un des plus courts au pays, pose des risques supplémentaires pour l'élection. Des retards ou des imprécisions peuvent nuire à la capacité des directeurs et directrices du scrutin d'administrer l'élection avec efficacité dans leur circonscription électorale. La location des lieux de vote s'est heurtée à quelques difficultés lors de l'élection générale de 2018. Les nouvelles exigences liées à la prise en charge de la technologie et au respect des Normes d'accessibilité des bureaux de vote ont posé des problèmes supplémentaires pour les directeurs et directrices du scrutin. Ce point occupera une place prioritaire lors de la planification de la prochaine élection générale.

D. Candidatures

En vertu des modifications apportées à la *Loi électorale*, les candidats ont pu transmettre leur déclaration de candidature permanente au bureau central d'Élections Ontario avant la période électorale. Une fois que les décrets de convocation des électeurs ont été émis, ces candidats ont officiellement été déclarés dès le premier jour de la période électorale et ont pu commencer à engager des dépenses dans le cadre de leur campagne. Les personnes qui ont sollicité une candidature après la publication des décrets de convocation des électeurs devaient déposer leur déclaration de candidature auprès de leur directeur ou directrice du scrutin avant la clôture du dépôt des déclarations de candidature.

En tout, 828 déclarations de candidature ont été traitées à la clôture du dépôt des déclarations de candidature. Cela représente une hausse de 26 p. 100 du nombre de candidatures par rapport à l'élection générale de 2014. Quatre cent quatre-vingt-quatre candidatures ont été soumises avant le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs.

Les candidats peuvent retirer leur candidature à tout moment pendant la période électorale. En tout, cinq candidats se sont retirés, laissant 823 candidats en lice pour 124 sièges.

Après la clôture des candidatures, nous publions la liste des candidats sur notre site Web et nous commençons à préparer, à imprimer et à expédier les bulletins de vote.

Le nouveau processus de candidature a été couronné de succès. Notre sondage électoral a révélé que 87 p. 100 des entités politiques trouvaient le nouveau processus de candidature clair et 89 p. 100 ont estimé que les renseignements fournis par Élections Ontario étaient simples. Ces chiffres sont supérieurs au taux de satisfaction de

65 p. 100 que nous avons obtenu à l'égard des règles de candidature en 2014.

E. Bulletins de vote

Le bulletin de vote est l'élément le plus important de toute élection. Marquer un bulletin de vote et le placer dans une urne constitue le fondement de notre démocratie.

Les délais prévus pour produire les bulletins de vote et les faire parvenir aux directeurs et directrices du scrutin sont extrêmement courts. Le processus de contrôle de la qualité des bulletins de vote au bureau central d'Élections Ontario commence après la clôture du dépôt des déclarations de candidature. Une équipe composée de membres du personnel à temps plein provenant de toutes les divisions du bureau central d'Élections Ontario examine physiquement les 124 bulletins de vote pour en assurer l'exactitude.

La démarche employée pour l'élection générale de 2018 a connu un succès sans précédent. La centralisation de l'impression des bulletins de vote et la possibilité pour les candidats de se déclarer de façon anticipée ont considérablement réduit le temps nécessaire au contrôle de la qualité en éliminant, dès le début, la quasi-totalité des erreurs.

F. Vote par bulletin spécial

Le vote par bulletin spécial est une option à la disposition des électeurs qui ne peuvent pas voter pendant la période de vote par anticipation ou le jour du scrutin. Les électeurs qui choisissent cette façon de voter peuvent exprimer leur suffrage en personne à leur bureau du directeur du scrutin, par la poste ou dans le cadre d'une visite à domicile ou à l'hôpital. Les directeurs et directrices du scrutin veillent à faciliter ces démarches pour les électeurs de leur circonscription électorale.

Notre équipe préposée aux bulletins de vote spéciaux fournit des renseignements sur le vote par bulletin spécial aux étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire, aux membres des Forces canadiennes, aux Ontariens et Ontariennes vivant à l'étranger, aux maisons d'hébergement pour sans-abri et aux électeurs incarcérés dans des établissements correctionnels.

Les électeurs peuvent voter par bulletin spécial dès le lendemain du jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs, et ce, jusqu'à 18 h la veille du jour du scrutin. Les bulletins de vote spéciaux sont dépouillés le soir de l'élection.

En tout, 150 036 électeurs ont voté par bulletin spécial lors de l'élection générale de 2018. Ce chiffre est en hausse par rapport aux élections passées : le vote par bulletin spécial avait concerné 78 836 personnes en 2014 et 55 226 en 2011, année de la mise en place du vote par bulletin spécial. Le nombre de votants par bulletin spécial en 2018 est en hausse de 90,31 p. 100 par rapport à 2014.

Vote par la poste

Le vote par la poste offre une option de vote aux électeurs qui ne peuvent pas se rendre aux urnes. Élections Ontario envoie une trousse de vote par bulletin spécial aux personnes qui demandent un bulletin de vote à renvoyer par la poste. La trousse comprend un bulletin de vote en blanc, une enveloppe de vote secret, une enveloppe de confirmation de l'électeur, une enveloppe-réponse préadressée et des instructions de vote. En 2018, nous avons envoyé en tout 15 202 trousse de vote depuis notre bureau central, contre 10 609 en 2014.

Visites à l'hôpital

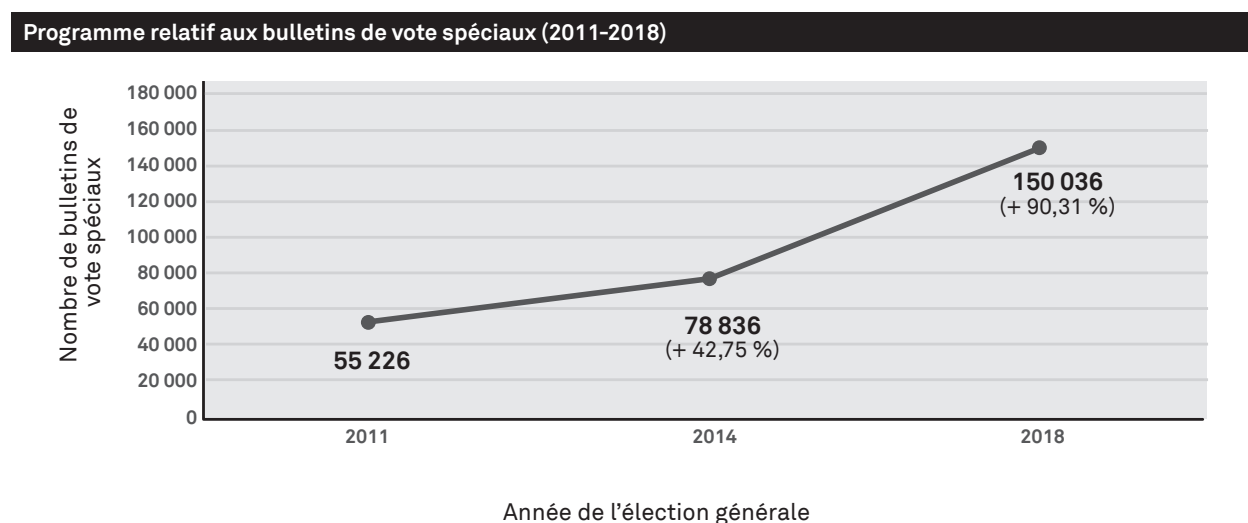
En cas d'hospitalisation au cours d'une élection générale, un électeur ou une électrice peut voter par bulletin spécial par le biais de notre programme de vote à l'hôpital, qui dure trois jours. En 2018, 4 949 électeurs ont voté dans le cadre de ce programme. Des fonctionnaires électoraux se sont rendus dans les hôpitaux participants pour remettre un bulletin de vote en blanc aux personnes souhaitant voter. Pour proposer ce programme, les directeurs et directrices du scrutin mènent un travail de collaboration avec les hôpitaux de leur circonscription électorale. Dans le cadre de l'élection générale de 2018, 218 hôpitaux ontariens ont participé au programme.

Visites à domicile

Le programme de vote par bulletin spécial – visites à domicile s’adresse aux électeurs pour qui il est indûment difficile de se rendre sur un lieu de vote pour voter ou qui ont besoin d’aide pour voter par bulletin spécial. Au cours d’une visite à domicile, deux fonctionnaires électoraux se rendent au domicile de la personne pour lui apporter une trousse de vote par bulletin spécial

et l’aider à voter. L’électeur ou l’électrice glisse son bulletin dûment rempli dans une enveloppe scellée, qui est ramenée au bureau du directeur du scrutin et qui sera dépouillée le soir de l’élection. En 2018, 4 243 électeurs ont exprimé leur suffrage dans le cadre du programme de visites à domicile, contre 4 054 en 2014.

Figure 2 : Nombre de bulletins de vote spéciaux lors des élections générales de 2011, 2014 et 2018



Les statistiques de notre programme relatif aux bulletins de vote spéciaux montrent que de plus en plus d’électeurs utilisent cette option de vote au fil des élections. Nous prévoyons que cette tendance s’accroîtra à l’avenir à mesure que la population est de plus en plus sensibilisée à cette option de vote.

G. Information de l'électorat

Pendant la période électorale, Élections Ontario a axé son travail sur l'information des électeurs afin de leur communiquer les dates, les lieux et les méthodes de vote. Nous avons ainsi diffusé des communications de portée générale, ainsi que des communications ciblant des groupes d'électeurs spécifiques.

Élections Ontario tient à toucher un large public. Nous travaillons en étroite collaboration avec différentes organisations locales, régionales, provinciales et nationales, au service d'un large éventail de communautés, afin d'avancer vers la réalisation des objectifs de notre stratégie de mobilisation.

Liaison et mobilisation

Entre le 9 mai et le 7 juin, nous avons reçu de nombreuses demandes d'intervention. Les membres de notre équipe de liaison ont participé, entre autres, à des conférences, à des réunions et à des ateliers. Au cours de ces activités, Élections Ontario a pu toucher directement près de 15 000 électeurs.

L'équipe a également travaillé avec le Democratic Engagement Exchange de l'Université Ryerson pour proposer des simulations de vote baptisées « vote éclair ». Plusieurs groupes communautaires et organismes de services d'établissement ont ainsi pu offrir des ateliers de simulation du processus de vote.

Interactions avec la jeunesse

Dans le cadre d'un partenariat avec CIVIX, un organisme de bienfaisance apolitique qui se consacre à encourager la citoyenneté active chez les jeunes au Canada, Élections Ontario a organisé le programme Vote étudiant, un programme de simulation d'élections en classe. Au total, 280 691 élèves des paliers élémentaire et secondaire de toute la province ont pris part au Vote étudiant. La participation a augmenté de plus de 60 p. 100 par rapport à l'élection générale de 2014. En partenariat avec CIVIX, nous avons également assuré la promotion du Registre ontarien des futurs votants et fourni du matériel de sensibilisation ciblé au personnel enseignant et aux écoles.

Sensibilisation des populations autochtones

Les électeurs autochtones de l'Ontario affichent une grande diversité culturelle et sont dispersés aux quatre coins de la province. Chacune des 133 collectivités des Premières Nations de l'Ontario a donc connu, par le passé, des interactions différentes avec l'Ontario et le Canada, qui ont façonné leur perception à l'égard des élections.

Au cours de l'élection générale de 2018, Élections Ontario a collaboré avec

Maawandoon, une entreprise autochtone spécialisée dans la mobilisation des communautés autochtones, afin de réaliser des activités de sensibilisation dans 130 collectivités autochtones entre le 3 avril et le 6 juin 2018. Maawandoon a rencontré des organisations, des chefs, des conseils de bande, des administrateurs de bande et des électeurs autochtones afin de leur parler des élections et de les encourager à utiliser le service d'inscription en ligne.

En coopération avec Maawandoon, nous avons créé une lettre servant de preuve de résidence aux électeurs vivant dans les réserves. Cette lettre pouvait être présentée dans les lieux de vote pour prouver la résidence dans une réserve, dans les cas où l'adressage s'écarte des conventions de Postes Canada régissant les adresses rurales et où les résidents reçoivent leur courrier dans les collectivités voisines, voire dans une autre province.

Nous avons réalisé de beaux progrès en favorisant la participation de l'électorat autochtone lors de l'élection générale de 2018, mais il reste encore beaucoup à faire. Notre travail de proximité dans les collectivités autochtones doit se poursuivre.

Publicité

Du 9 mai, jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs, au 7 juin, jour du scrutin, nos efforts de publicité se sont concentrés sur la presse, la télévision, la radio et les sites Web. Des affiches ont été placardées sur des véhicules de transports en commun et dans des maisons d'hébergement. Nous avons créé plus de 860 annonces imprimées en français, en anglais et dans 22 autres langues. Nous avons conçu des bannières et des pavés Web en langue française et anglaise à destination des plateformes numériques, ainsi que des publicités animées sur Facebook, Twitter et YouTube.

Médias

Les médias apportent un appui crucial aux élections en communiquant des renseignements exacts en temps utile. Élections Ontario est conscient de la responsabilité qu'il partage avec les médias d'informer la population. Grâce à la couverture médiatique positive dont nous avons fait l'objet pendant le Mois de l'inscription des électeurs en Ontario, nos activités ont bénéficié d'une visibilité accrue dans les médias pendant la période électorale. Entre le jour de l'émission des décrets de convocation des électeurs et le jour du scrutin, Élections Ontario a été mentionné 291 fois dans 81 médias écrits et audiovisuels. L'expression « Élections Ontario », utilisée plus de 2 000 fois sur Twitter au cours de la période électorale, a entraîné

24 649 173 impressions sur les médias sociaux. Les conversations sur les médias sociaux concernant Élections Ontario ont généré plus de 90 millions d'impressions au cours de la période électorale.

En résumé, nous avons notamment cherché à toucher tous les groupes d'électeurs et nous avons redoublé d'efforts pour mobiliser les citoyennes et les citoyens selon une approche moderne.

H. Liste des électeurs provinciale et cartes d'information de l'électeur

La liste des électeurs est un outil essentiel pour tout organisme d'administration électorale. Élections Ontario a pour mandat de tenir à jour la liste des électeurs de l'Ontario, sur laquelle figurent les noms et adresses de tous les électeurs inscrits dans la province. Toute personne souhaitant voter lors d'une élection provinciale doit être inscrite sur la liste des électeurs.

Grâce au service d'inscription en ligne, 1 188 003 électeurs ont vérifié, confirmé ou mis à jour leurs renseignements. Cet outil s'inscrit dans notre vision de maintenir un registre des électeurs précis.

La liste des électeurs nous est, par ailleurs, extrêmement utile pour envoyer les cartes d'information de l'électeur (CIE). Les CIE contribuent à combler le fossé entre Élections Ontario et l'électorat. Les Ontariens et les Ontariennes se servent de leur CIE pour connaître les dates du scrutin, les lieux de vote et les différentes façons de voter. De plus, la CIE facilite et accélère le processus de vote. Elle était particulièrement importante lors de cette élection : le code-barres figurant sur la CIE pouvait être scanné pour une expérience de vote facilitée.

La distribution des CIE s'est déroulée en deux temps. La première distribution est prévue moins de 10 jours après l'émission des décrets de convocation des électeurs; la seconde a lieu quelques jours avant le jour du scrutin pour tenir compte des nouveaux renseignements concernant les électeurs et des révisions apportées.

Élections Ontario procède à un contrôle de la qualité afin de s'assurer que les noms et adresses des lieux de vote sont correctement imprimés sur les CIE, puis nous envoyons des copies à notre imprimeur. Ainsi sont imprimées des millions de CIE qui sont transmises à Postes Canada pour être livrées à temps pour le vote par anticipation. Au moment de la transmission des CIE à Postes Canada, il s'est écoulé moins d'une semaine depuis le début de la période électorale officielle.

En 2018, Élections Ontario a éprouvé des difficultés à garantir la livraison des CIE. Les électeurs inscrits devaient recevoir les CIE au plus tard le 25 mai pour pouvoir voter par anticipation dès le 26 mai. Cependant, de nombreux électeurs n'ont pas reçu leur CIE dans les délais prévus.

Élections Ontario compte sur Postes Canada pour transmettre à temps des renseignements essentiels aux électeurs. Notre personnel s'est donné beaucoup de mal pour que nous respections toutes nos échéances. Or, Postes Canada a confirmé avoir rencontré des problèmes opérationnels qui ont retardé la livraison d'un nombre considérable de CIE. De nombreux électeurs ont exprimé leur déception face à ce niveau de service. À l'avenir, nous travaillerons plus étroitement avec Postes Canada pour veiller à ce que les électeurs obtiennent ce document informatif à temps.

I. Vote par anticipation

Le début de la période de vote par anticipation constitue une étape importante pour les organismes de gestion électorale. C'est souvent la première occasion pour un grand nombre d'électeurs d'exprimer leur suffrage.

Dès 2011, Élections Ontario a été tenu de prévoir une période de vote par anticipation sur dix jours, avec rotation des bureaux de vote. En 2018, en vertu de nouvelles dispositions législatives, tous les lieux de vote par anticipation, à l'exception des bureaux des directeurs du scrutin et des bureaux satellites, ont dû ouvrir leurs portes tout au long de la période de vote par anticipation de cinq jours. Des bureaux de vote par anticipation ont été ouverts dans tous les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites pendant sept jours.

Des technologies d'aide au vote ont, par ailleurs, été proposées dans tous les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites pour offrir aux électeurs un plus grand nombre d'outils de vote.

C'est à l'occasion du vote par anticipation que les registres du scrutin électroniques et les tabulatrices ont été utilisés pour la première fois au cours de l'élection. Avant le début du vote par anticipation, les scrutateurs et scrutatrices préposés aux tabulatrices soumettent les tabulatrices au Test Cohérence et Précision. Ce test est également réalisé avant le jour du scrutin. Il a pour but de vérifier le bon fonctionnement de la tabulatrice de vote et des appareils et accessoires d'aide au vote. Le test est de nouveau effectué après l'élection pour confirmer que la tabulatrice n'a connu aucun dysfonctionnement pendant la période de vote.

Le 26 mai 2018, tous les bureaux de vote par anticipation ont ouvert leurs portes. Tous les problèmes relevés au cours de la journée

ont été rapidement signalés et résolus. À l'exception de sept bureaux situés dans les circonscriptions électorales du Nord, l'ensemble des 647 bureaux de vote par anticipation proposaient le nouveau modèle technologique.

Lors de l'élection générale de 2018, les Ontariens et les Ontariennes ont été plus nombreux que jamais à voter pendant la période de vote par anticipation. Au total, 698 609 électeurs ont voté par anticipation, contre 569 632 en 2014, soit une hausse de 22,64 p. 100. La quasi-totalité de ces votants, soit 698 371 personnes, a déposé un bulletin au moyen des nouveaux équipements technologiques. Cette élection générale a démontré que de plus en plus d'électeurs cherchent à voter de manière anticipée. Refaire passer la période de vote par anticipation à 10 jours permettrait à un plus grand nombre d'électeurs de voter par anticipation.

Le vote par anticipation a été déterminant dans la préparation du bureau central et des directeurs et directrices du scrutin au jour du scrutin. Le succès de la technologie au cours de cette période nous a permis d'appréhender au mieux les différents aspects du 7 juin 2018 et de mieux préparer le personnel de terrain et les autres intervenants clés.

J. Jour du scrutin

Le jour du scrutin marque l'aboutissement de plusieurs années de travail acharné et de planification. Le 7 juin, les Ontariens et les Ontariennes ont pu exercer leur droit de vote au moyen d'un processus efficace et modernisé qui a su préserver l'équité de l'élection, le secret du vote et l'intégrité des résultats. En tout, 5 806 286 électeurs de l'Ontario ont voté lors de la 42^e élection générale de la province (soit environ 57 p. 100 des électeurs de la province).

Prêts pour le jour du scrutin

L'élection qui s'est tenue le 7 juin n'était comparable à aucun autre jour du scrutin dans l'histoire de l'Ontario. Quatre-vingt-dix pour cent des électeurs ont fait l'expérience d'un processus de vote plus simple et efficace grâce à la mise en place des registres du scrutin électroniques et des tabulatrices de vote. Les directeurs et directrices du scrutin ont bénéficié de nouveaux outils qui leur ont permis de visualiser l'activité dans leurs circonscriptions au moyen du tableau de bord VoterView et de cerner et de résoudre rapidement les problèmes sur le terrain. Au bureau central d'Élections Ontario, nous avons trié les problèmes en utilisant les renseignements issus de notre nouveau tableau de bord VoterView et de notre nouveau centre de contrôle, ainsi que les données provenant de nos réseaux d'assistance au public, aux directeurs du scrutin et aux partis politiques, et nos dispositifs de soutien technique. Ces outils nous ont permis de mieux comprendre les événements en temps réel et de répondre rapidement aux problèmes, en fonction des risques et des priorités.

La nuit précédant le jour du scrutin, le personnel de terrain s'est rendu sur les lieux de vote pour installer le matériel technologique. Le centre d'appels de soutien technologique d'Élections Ontario était disponible pendant l'installation pour veiller à ce que tous les bureaux de vote soient connectés et résoudre les éventuels problèmes technologiques. Une fois la configuration et les tests de connectivité terminés, les membres du personnel électoral ont rangé le matériel afin qu'il soit placé en sécurité jusqu'au lendemain matin à 9 h.

Ouverture des bureaux de vote

Sur les 7 648 lieux de vote ouverts le jour du scrutin, seuls trois ont ouvert leurs portes en retard et ont nécessité une prolongation des heures de scrutin.

Le matin, le taux de participation a été élevé. En moyenne, 9 332 électeurs ont été pris en charge chaque minute au cours de la première heure. Après 10 h, la participation a fortement chuté et accusé une baisse constante jusqu'à l'heure du déjeuner, pour atteindre un plancher de 3 909 électeurs par minute à 12 h 50. Le flux des électeurs s'est maintenu tout au long de l'après-midi, et la fréquentation des bureaux de vote a, comme prévu, fortement augmenté dans la soirée jusqu'à la clôture du scrutin.

Au cours de la journée, six autres bureaux de vote (soit neuf, en tout) ont subi des interruptions temporaires en raison de mesures de confinement dans des écoles, d'alarmes incendie ou de dysfonctionnement des ascenseurs. Ces bureaux de vote ont dû prolonger les heures de scrutin pour que tous les électeurs disposent des 12 heures prévues par la *Loi électorale* pour voter.

Les interactions du public avec Élections Ontario ont augmenté le jour du scrutin. Notre centre d'appels a reçu en moyenne près de 975 appels par heure, et pas moins de 9 587 pour la seule journée du 7 juin. Nos réseaux de soutien des activités sur le terrain ont également géré de gros volumes de demandes. Le Réseau d'assistance des directeurs du scrutin a répondu à environ 800 appels et courriels en provenance du terrain, et notre centre d'appels de soutien technologique a répondu à plus de 2 700 appels.

Le jour du scrutin, la couverture médiatique a encouragé les Ontariens et les Ontariennes à voter. Nous avons été très présents sur les médias sociaux, avec 3,9 millions d'impressions et 21 000 interactions.

La technologie de vote a exceptionnellement bien fonctionné, 99 p. 100 des outils technologiques ayant fonctionné de manière impeccable. Les électeurs munis de leur CIE et d'un document d'identification ont ainsi pu être pris en charge en moins d'une minute.

La mise en place de la technologie a également permis à Élections Ontario de réaliser des gains d'efficacité et de rationaliser la dotation en personnel. Le nombre de fonctionnaires électoraux nécessaires dans les bureaux de vote a été réduit de 32 p. 100, passant d'environ 76 000 en 2014 à 51 000 en 2018, et ce, même en tenant compte de l'augmentation du nombre de circonscriptions électorales.

Néanmoins, 18 circonscriptions ont rencontré des difficultés pour trouver suffisamment de membres du personnel électoral. Pour parer à ces problèmes, nous avons mis sur pied des équipes d'intervention rapide composées d'employés du bureau central d'Élections Ontario qui ont été déployées dans des régions qui avaient besoin de personnel supplémentaire ou dont le taux de participation électorale était supérieur à nos prévisions.

À la fermeture des bureaux de vote à 21 h, les tabulatrices ont généré les résultats non officiels à une vitesse sans précédent. Les Ontariens et les Ontariennes ont ainsi su très rapidement qui formerait le nouveau gouvernement, les médias annonçant les résultats du scrutin à peine 14 minutes après la fermeture des bureaux de vote.

Quel a été le résultat?

Lors de l'élection générale de 2018, les votants, les candidats et les partis politiques ont été plus nombreux qu'au cours des précédentes élections.

Les registres du scrutin électroniques nous ont apporté des renseignements précieux sur les habitudes de vote, ce qui nous permettra de planifier nos prochaines activités avec plus d'efficacité et de précision.

Sur un total de 5 806 286 électeurs, 5 744 860 bulletins de vote valides ont été exprimés, 15 832 ont été rejetés et 22 910 n'ont pas été marqués. Par ailleurs, 22 684 bulletins de vote ont été officiellement refusés, contre 29 937 en 2014.

K. Activités postérieures à l'élection

Pour Élections Ontario et les directeurs et directrices du scrutin, l'élection ne s'arrête pas une fois les bulletins dépouillés. Les directeurs et directrices du scrutin sont chargés de compiler les résultats de chaque candidat et candidate pour chaque bureau de vote, de soumettre les tabulatrices aux tests Cohérence et Précision postscrutin et de renvoyer tout le matériel au bureau central d'Élections Ontario à Toronto. Pour certains employés d'Élections Ontario, la fermeture des bureaux de vote marque la période la plus chargée du cycle électoral, puisque 51 000 membres du personnel électoral doivent recevoir leur paiement final. Ils doivent également contrôler tous les documents transmis par le personnel sur le terrain, afin d'examiner les états financiers vérifiés des candidats.

Notre système de gestion a grandement contribué à simplifier nos processus et à améliorer la visibilité entre le bureau central d'Élections Ontario et le terrain, mais certaines fonctions n'ont pas fonctionné comme prévu. En utilisant ce système pour la première fois lors d'une élection générale, nous avons pu déterminer les domaines à améliorer, comme la formation du personnel sur le terrain et au bureau central sur des sujets clés et l'harmonisation des fonctions du système de gestion et des procédures sur le terrain.

Coûts relatifs à la tenue de l'élection

Élections Ontario prend son rôle de gestion financière très au sérieux. Notre tradition de responsabilité fiduciaire se reflète clairement dans nos budgets annuels et électoraux au fil des ans. Entre les élections générales de 2011 et 2014, le coût total des élections a

diminué de 1,5 p. 100. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons estimé que le moment était venu d'investir dans l'avenir des élections en Ontario en introduisant la technologie dans les bureaux de vote.

Nous avons ainsi dû acheter du matériel et engager des dépenses connexes pour assurer le bon déroulement d'une élection dont la composante technologique impliquait des coûts inédits. Cet investissement nous a permis de répondre aux exigences immédiates du processus électoral, de travailler plus efficacement avec moins de personnel et d'améliorer l'expérience de vote tout en renforçant l'intégrité du processus. Le nouveau modèle a également permis de communiquer rapidement les résultats électoraux et de recueillir des quantités de données sans précédent. Les avantages dégagés contribueront ainsi à éclairer les améliorations futures et à cerner d'autres gains d'efficacité.

Le passage à 124 circonscriptions électorales a eu une incidence particulière sur les coûts relatifs à la tenue de cette élection. Chaque nouvelle circonscription requiert en effet du personnel, des bureaux, des lieux de vote et des fournitures. De plus, la création de deux circonscriptions électorales dans le Nord a présenté des défis en raison de la superficie de ces régions géographiques reculées. Enfin, la constitution de nouvelles circonscriptions électorales s'est traduite par le versement d'un plus grand nombre de subventions aux associations de circonscription et aux candidats.

Comme nous sommes l'un des plus importants employeurs de la province le jour du scrutin, nous avons été directement concernés par les modifications apportées à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et par l'augmentation du salaire minimum. Les nombreuses modifications à la *Loi sur le financement des élections* ont également

entraîné une augmentation des coûts de cette élection. Un plus grand nombre de partis politiques ont eu droit à des subventions en raison de la baisse du seuil de voix obtenues de 15 à 5 p. 100.

Élections Ontario a mis en place de nouveaux processus et systèmes pour respecter les principes d'accessibilité et d'intégrité, tout en faisant preuve de retenue dans le cadre de ses obligations fiduciaires. De nouveaux processus et systèmes, conçus pour être le plus rentables possible, ont amélioré nos opérations. Nos nouveaux outils vont considérablement améliorer l'expérience de vote, réduire les erreurs et rendre le vote plus rapide et plus pratique. À l'avenir, nous prévoyons que la technologie dans les bureaux de vote rationalisera davantage nos processus et nos besoins en personnel. Bien que 40 p. 100 de la population canadienne totale habite en Ontario, nous sommes toujours en mesure de maintenir le coût par électeur à un niveau relativement bas, soit 12,35 dollars par électeur (voir l'annexe D pour obtenir des précisions).

Nous poursuivons notre travail de suivi des activités postérieures au scrutin et de tous les coûts découlant de la 42^e élection générale de l'Ontario. Nous estimons qu'une fois terminée, l'élection générale de 2018 aura coûté 123 483 728 dollars. Les coûts réels définitifs de l'élection et le rapport complet sur les aspects financiers de l'élection générale de 2018 aux termes de la *Loi sur le financement des élections* seront publiés dans le rapport annuel 2018-2019 d'Élections Ontario.

Tableau 1 : Dépenses de l'élection générale de 2018

Catégorie	Budget	Prévision
Bureau central		
Salaires et avantages sociaux	12 368 915 \$	11 454 073 \$
Transport et communication		
Déplacement du personnel	1 510 017 \$	1 334 790 \$
Poste, services de messagerie, télécommunications	11 090 316 \$	9 752 249 \$
Services		
Conseil	15 837 044 \$	16 683 774 \$
Installations	1 852 564 \$	813 918 \$
Fournitures et équipement		
Mobilier et équipement	1 617 494 \$	3 823 284 \$
Fournitures et divers	6 556 824 \$	7 101 814 \$
Location	5 062 431 \$	4 936 403 \$
Publicité et communication	4 522 428 \$	4 144 796 \$
Autres services	82 500 \$	83 610 \$
Sous-total – Bureau central	60 500 533 \$	60 128 711 \$
Budget local des circonscriptions électorales		
Administration des bureaux des directeurs du scrutin	24 552 329 \$	24 774 449 \$
Vote par anticipation	7 707 524 \$	7 368 860 \$
Jour du scrutin	20 087 352 \$	19 480 601 \$
Impression	576 000 \$	674 970 \$
Personnel de révision	1 413 130 \$	1 623 817 \$
Vote par bulletin spécial	2 573 916 \$	2 095 528 \$
Tâches préliminaires	480 810 \$	550 295 \$
Sous-total – Budget local des circonscriptions électorales	57 391 061 \$	56 568 520 \$
Financement des élections		
Subventions des frais de vérification et des dépenses électorales	8 404 000 \$	6 786 497 \$
Sous-total – Financement des élections	8 404 000 \$	6 786 497 \$
Total	126 295 594 \$	123 483 728 \$

L. Propos recueillis

Au cours des mois qui ont suivi l'élection, Élections Ontario a mené un vaste programme d'évaluation pour comprendre ses réussites et ses difficultés, et planifier l'avenir. Dans le cadre de ce programme, nous avons fait le bilan des enseignements tirés en interne et analysé les données recueillies au cours de l'élection. L'annexe A présente un résumé des résultats de nos sondages d'opinion. Le directeur général des élections a personnellement réalisé plusieurs réunions de bilan avec les intervenants pour mieux appréhender la diversité des expériences vécues pendant l'élection. Au cours d'une tournée aux quatre coins de la province, nous nous sommes tenus à l'écoute de notre personnel de terrain. Une réunion du Comité consultatif politique s'est tenue en présence des partis politiques de l'Ontario, et le directeur général des élections a assisté à des réunions avec environ le tiers des membres élus au Parlement provincial. Nous avons également organisé une série de tables rondes avec certains groupes, dont nos fournisseurs de technologie, des organismes communautaires et des personnes handicapées.

Dans l'ensemble, les intervenants ont été satisfaits de l'élection générale de 2018. Ils ont estimé que les initiatives de modernisation avaient amélioré les processus et les services. Les électeurs et les entités politiques ont affiché un niveau élevé de confiance envers les nouveaux équipements technologiques : 91 p. 100 des électeurs et 82 p. 100 des entités politiques se sont dits à l'aise avec la nouvelle technologie. La grande majorité des électeurs sondés dans les bureaux de vote étaient confiants envers la technologie, le secret du vote et le respect de la vie privée. Aucune différence majeure n'a été constatée entre les différents groupes démographiques en

ce qui concerne la technologie. En outre, les directeurs et directrices du scrutin ont reconnu que la technologie utilisée dans les bureaux de vote avait un impact très positif sur l'élection.

Au cours de l'élection, plusieurs préoccupations nous ont été formulées concernant l'accessibilité de certains lieux de vote, en particulier la distance entre les arrêts des transports en commun et les lieux de vote, ainsi que, parfois, les services fournis aux électeurs par les membres du personnel électoral. Nous devons élargir nos efforts de communication, car un certain nombre d'électeurs n'étaient pas au courant des autres options de vote, comme les visites à domicile, le vote par bulletin spécial, l'utilisation de dispositifs personnels ou le remboursement par Élections Ontario des frais des services d'intervention et d'interprétation. Nous tenons à travailler, à l'avenir, auprès de toutes les communautés rencontrant des obstacles.

La mise en place de la technologie a permis de mieux servir les intervenants, mais elle a aussi apporté des atouts à exploiter et des défis à relever. Nous sommes impatients de collaborer avec nos partenaires à cette mission.



En tant que chercheuse d'emploi ayant un handicap, j'ai très clairement exprimé mes besoins en matière d'accessibilité. J'ai ainsi demandé à bénéficier de pauses plus longues pour mes besoins en matière d'hygiène au cours de cette longue journée de travail. En plus, mon bureau de vote comptait du personnel supplémentaire afin que je puisse m'absenter sans m'inquiéter et que l'équipe n'ait pas de difficulté à me remplacer. Élections Ontario a été très accommodant et à l'écoute de mes besoins, afin que je puisse confortablement remplir mon rôle de préposée à l'accueil le jour du scrutin.

Katie, préposée à l'accueil



Section 5

Activités de conformité

Pendant une élection, Élections Ontario fournit un soutien continu aux partis, aux associations de circonscription, aux candidats à l'investiture, aux candidats et aux tiers inscrits. Au cours des mois qui ont précédé l'élection, le personnel d'Élections Ontario a participé à des ateliers et à des assemblées générales annuelles pour sensibiliser les entités politiques aux nouvelles règles. En plus de toutes les activités liées à l'élection générale, nous avons traité les états annuels 2017 des associations de circonscription et des partis inscrits, dont la date limite de présentation était fixée au 1^{er} mai 2018.

Activités de conformité lors de l'élection générale

Dépenses et coûts en vertu de la *Loi sur le financement des élections*

Le directeur général des élections supervise l'inscription des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à l'investiture, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de l'Ontario. Après chaque élection, nous examinons tous les états financiers afin de nous assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*. En outre, nous nous chargeons également d'octroyer des remboursements visant à couvrir les frais des services de vérification et les dépenses liées à la campagne électorale, ainsi que des allocations trimestrielles destinées aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles.

Étant donné que les états financiers comprenant les dépenses liées à la campagne électorale devaient être déposés au plus tard le 7 décembre 2018, nous n'avons pas été en mesure d'inclure dans le présent rapport un résumé des données financières de toutes les entités politiques. Notre rapport complet sur les résumés financiers de l'élection générale de 2018 sera inclus dans notre rapport annuel 2018-2019.

Accès des sollicitateurs de votes

En vertu des modifications apportées à la *Loi électorale*, les propriétaires ou les gestionnaires d'immeubles à logements multiples n'ont pas le droit de refuser l'accès aux candidats et aux sollicitateurs autorisés pendant la période électorale, à quelques exceptions près. Élections Ontario a été chargé de créer un régime de pénalités administratives visant les propriétaires d'immeubles et les associations condominiales qui refusent l'accès aux candidats et aux sollicitateurs autorisés. Si

un candidat ou un sollicitateur se voit refuser l'accès après 24 heures à compter de la première tentative d'accès, il doit transmettre un rapport sur le refus d'accès au directeur ou à la directrice du scrutin, qui peut alors ordonner le paiement d'une pénalité administrative. Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 2 000 dollars.

Élections Ontario n'a reçu aucune plainte officielle d'un candidat ou d'un sollicitateur de votes à qui l'accès à un immeuble aurait été refusé. Nous n'avons donc imposé aucune pénalité. Dans certains cas, le directeur ou la directrice du scrutin a communiqué avec le propriétaire d'un immeuble à logements multiples pour clarifier les règles, mais aucun cas n'a été porté à un échelon supérieur.

Activités d'inscription et de radiation

Élections Ontario a géré les activités d'inscription et de radiation des candidats à l'investiture, des candidats à la direction d'un parti, des partis politiques et des tiers annonceurs préalablement à l'élection générale de 2018.

- > Du 18 juillet 2017 au 14 mai 2018, Élections Ontario a traité 216 courses à l'investiture et procédé à l'inscription de 310 candidats. Élections Ontario a également eu à traiter une campagne de désignation du chef d'un parti.
- > Au cours de la période de campagne électorale, Élections Ontario a inscrit huit nouveaux partis politiques. Un parti politique a été radié pendant la période de campagne et 20 autres ont maintenu leur inscription. En tout, 28 partis politiques étaient inscrits le jour du scrutin.
- > Nous avons également procédé à l'inscription de 59 tiers annonceurs au cours des six mois précédant l'élection et pendant la période électorale.

Financement de la campagne électorale

La *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral* a profondément changé les règles régissant les dépenses et les activités de financement des entités politiques. En particulier, elle a abaissé les plafonds des contributions, instauré de nouveaux plafonds de dépenses au cours de la période de six mois précédant l'émission du décret de convocation des électeurs, et interdit les dons émanant de personnes morales et de syndicats.

En vertu de la *Loi sur le financement des élections*, toutes les entités régies par la Loi sont tenues de déposer des états financiers auprès d'Élections Ontario dans les trois mois qui suivent la fin de la période de campagne électorale. Pour l'élection générale de 2018, la période de campagne électorale s'est terminée le 7 septembre 2018. Les états financiers vérifiés devaient être déposés au plus tard le 7 décembre 2018.

Au moment de la publication du présent rapport, nous avons terminé d'analyser l'incidence des modifications législatives sur les dépenses et les activités de financement des quatre partis politiques représentés à l'Assemblée législative et des tiers. Le rapport annuel 2018-2019 d'Élections Ontario comprendra des renseignements sur tous les partis politiques, les candidats et les associations de circonscription.

Dans l'ensemble, les modifications apportées à la *Loi sur le financement des élections* ont eu les répercussions suivantes en matière de dépenses et d'activités de financement :

- Lors de l'élection générale de 2018, les tiers ont engagé des dépenses de publicité moins élevées que lors de l'élection générale de 2014.
- La plupart des partis politiques ont pu recueillir plus de fonds en 2018 qu'en 2014, malgré l'abaissement des plafonds

des contributions et l'interdiction des dons de personnes morales et de syndicats.

- Le montant des allocations trimestrielles versées en 2018 était plus élevé que les contributions recueillies par les partis.

Activités de financement

Les plafonds des contributions individuelles destinées aux partis ont été abaissés, et les contributions politiques des personnes morales et des syndicats ont été interdites.

Tableau 2 : Résumé des plafonds de contributions en 2014 et 2018

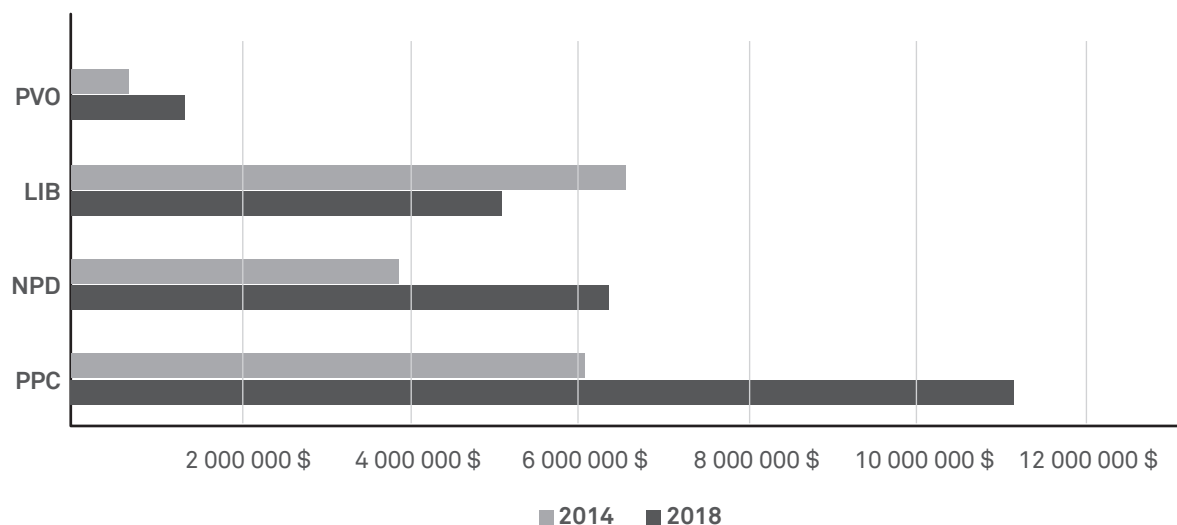
Renseignements généraux	2014	2018
Plafond des contributions	19 950 \$	1 222 \$
Donateurs admissibles	Particuliers Personnes morales Syndicats	Particuliers

Les modifications apportées à la législation sur le financement électoral ont également créé une allocation trimestrielle destinée aux partis politiques admissibles, dont le montant est calculé sur la base d'un taux prescrit multiplié par le nombre de suffrages obtenus¹. À la suite de l'élection générale de 2018, les seuls partis admissibles à l'allocation trimestrielle sont le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario, le Nouveau parti démocratique de l'Ontario, le Parti libéral de l'Ontario et le Parti Vert de l'Ontario.

Après comparaison des données de 2014 et 2018 relatives aux contributions et aux allocations trimestrielles des quatre partis admissibles, il s'avère que tous les partis, à l'exception du Parti libéral de l'Ontario, disposaient de plus de fonds en 2018 qu'en 2014. Dans l'ensemble, le montant des allocations trimestrielles versées en 2018 était 11 p. 100 plus élevé que les contributions recueillies par les partis.

¹ Le gouvernement de l'Ontario a déposé un nouveau projet de loi visant à augmenter les contributions à compter de 2019 et à éliminer l'allocation trimestrielle en 2022.

Figure 3 : Partis politiques – contributions de 2014 et contributions et allocations trimestrielles de 2018



Dépenses

Compte tenu des modifications apportées à la *Loi sur le financement des élections*, Élections Ontario exerce désormais une surveillance réglementaire sur les tiers annonceurs six mois avant la tenue d'une élection générale à date fixe. Les tiers sont tenus de s'inscrire auprès d'Élections Ontario dès qu'ils dépensent 500 dollars en publicité politique, et les montants qu'ils peuvent dépenser sont assujettis à des restrictions.

Lors de l'élection générale de 2018, 59 tiers s'étaient inscrits auprès d'Élections Ontario, un chiffre en hausse par rapport à l'élection générale de 2014, qui comptait 37 tiers inscrits. Cette augmentation s'explique notamment par l'élargissement de la définition de la publicité politique aux annonces concernant des questions d'intérêt, ainsi que par les restrictions visant les dépenses au cours de la période de six mois précédant l'élection.

Comme prévu, l'instauration de plafonds de dépenses a considérablement réduit le montant consacré à la publicité politique pendant la période électorale, lequel est passé de 8,7 millions de dollars en 2014 à 5,4 millions de dollars en 2018. Il est impossible de comparer les dépenses engagées au cours des six mois précédant les élections générales de 2014 et 2018, étant donné que les tiers n'étaient pas tenus de faire rapport sur ces dépenses en 2014.

Tableau 3 : Résumé des dépenses de publicité en 2014 et 2018

Dépenses de publicité	2014	2018
Période non électorale (6 mois)	Non réglementé	3 772 278 \$
Période électorale	8 675 600 \$	1 602 956 \$
Totale des dépenses de publicité	8 675 600 \$	5 375 234 \$

Section 6

Recommandations en vue de modifications législatives

L'élection générale de 2018 est le fruit d'une décennie d'efforts de modernisation du processus électoral, de suppression des obstacles au vote, d'adaptation à l'évolution démographique de notre province et de réponse aux enjeux du XXI^e siècle. Pour remplir ce mandat, Élections Ontario a prôné une approche en matière de changements législatifs visant à moderniser le processus électoral afin de donner la priorité aux besoins des électeurs. Si les derniers textes législatifs reflètent bon nombre de nos recommandations antérieures et ont contribué à l'organisation réussie de cette 42^e élection générale, nous continuons néanmoins à proposer des améliorations du processus électoral dans le cadre d'une démarche de modernisation mesurée et raisonnée.

A. Recommandations principales du directeur général des élections

Les trois recommandations suivantes proposent des changements clés dans des domaines où la législation en vigueur pose des défis majeurs d'organisation des élections. Le directeur général des élections préconise d'agir en priorité sur ces axes d'amélioration afin de préserver et de renforcer la capacité d'Élections Ontario à remplir son mandat.

Établir une autorité d'adressage unique

Le directeur général des élections recommande d'établir une autorité d'adressage unique en Ontario. Cette tâche pourrait incomber à Élections Ontario ou à un autre organisme gouvernemental.

Le système d'adressage ontarien est extrêmement complexe du fait de l'absence de centralisation. Seulement quatre provinces et territoires ne disposent pas d'une autorité d'adressage unique, et l'Ontario en fait partie.

Ainsi, chaque municipalité est susceptible d'avoir sa propre convention d'adressage et les dénominations peuvent également varier au sein des municipalités qui n'ont pas instauré leurs propres règles. En effet, les municipalités soumettent leurs données aux fournisseurs de services de première ligne, comme Postes Canada, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM), les opérateurs de téléphonie, les services publics et les services d'urgence, et certains d'entre eux modifient les adresses aux fins de l'usage qu'ils en font. L'utilisateur final (c'est-à-dire le particulier ayant

communiqué son adresse) applique ces variables sans uniformité, selon sa propre compréhension des règles d'adressage. De manière générale, ce système livre donc des résultats sans grande fiabilité.

En sa qualité d'administrateur de la liste des électeurs, Élections Ontario doit se fier aux renseignements d'adressage en provenance d'une multitude de fournisseurs de services et de sources. D'autres organisations en Ontario, y compris Postes Canada, les opérateurs de téléphonie et les fournisseurs de services d'urgence, rencontrent les mêmes problèmes.

Élections Ontario recommande de centraliser les décisions de normalisation des adresses au sein d'une autorité d'adressage unique, chargée d'établir les conventions et d'en assurer l'application uniforme à l'échelle provinciale. Il incomberait également à elle seule de communiquer les renseignements d'adressage dont tout organisme aurait besoin. Chose la plus importante, les citoyennes et les citoyens recevraient ainsi des renseignements clairs et cohérents de la part de l'autorité d'adressage.

L'autorité d'adressage exercerait les fonctions d'assurance de la qualité à l'échelle de l'Ontario. La création d'une adresse harmonisée par lieu, la résolution des doublons au sein d'une même municipalité et l'attribution de codes de géolocalisation associés aux adresses faciliteraient la tâche de toutes les organisations gérant l'adressage dans la province.

La mise en place d'un processus d'assurance de la qualité performant s'accompagne de nombreux avantages au-delà d'une meilleure administration des élections.

- **Optimisation de la liste et des élections.**
La création d'une autorité d'adressage et l'adoption d'une norme provinciale se traduiront par une baisse du nombre d'adresses difficiles à localiser sur une carte.
- **L'adressage sera plus simple à gérer en Ontario.** Élections Ontario n'est pas la seule organisation à pâtir de ces disparités en matière d'adressage. Les ministères et services gouvernementaux, les fournisseurs de services de première ligne et les entreprises privées sont également confrontés au problème. Avec la mondialisation de notre économie, les échanges sont entravés par le manque d'uniformité des adresses à l'échelon local.
- **Réduction des dépenses gouvernementales consacrées à la gestion des données d'adressage.**
Actuellement, plusieurs organismes au sein du gouvernement exécutent leurs propres processus de collecte, de gestion, de mise à jour et d'analyse des données d'adressage. La création d'une autorité d'adressage unique pourrait éliminer ces coûts redondants au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Confier la tenue des listes d'électeurs municipales à Élections Ontario

Le directeur général des élections recommande au gouvernement de l'Ontario de confier à Élections Ontario la responsabilité de créer et de gérer un registre unique des électeurs pour l'Ontario, et de dresser par la suite les listes des électeurs provinciales et municipales.

Actuellement, les listes des électeurs sont gérées par deux organismes différents : Élections Ontario à l'échelon provincial et la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) à l'échelon municipal. Élections Ontario gère la liste des électeurs provinciale. Nous recevons des mises à jour

en provenance d'une multitude de sources, y compris d'Élections Canada ainsi que d'autres organismes gouvernementaux et du secteur privé. Le service d'inscription en ligne des électeurs mis en place en 2018 offre une source fiable supplémentaire. La SEFM, dont l'activité principale est sans lien avec la gestion des listes des électeurs, communique une liste préliminaire des électeurs aux municipalités, qui révisent et corrigent ensuite les données ainsi reçues.

Les municipalités ont fait part de leur mécontentement, à l'image de l'Association des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario, au sujet du manque de fiabilité des listes des électeurs municipales et des inefficacités et coûts supplémentaires engendrés par la révision et la correction des données transmises par la SEFM. D'après les résultats d'une enquête menée en 2015 par l'Association des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario, Élections Ontario apparaît comme le meilleur candidat pour assurer la gestion des listes des électeurs municipales.

Par ailleurs, avec la modernisation du processus électoral, disposer d'une liste des électeurs fiable et à jour s'avère propice à la mise en œuvre efficace de la technologie de vote. Les municipalités étant de plus en plus nombreuses à adopter le vote électronique (elles étaient 144 en 2018, contre 97 en 2014), la nécessité de tenir à jour et de garantir la fiabilité des listes des électeurs revêt une importance croissante dans une optique d'intégrité.

La consolidation des listes des électeurs au sein d'Élections Ontario permettrait d'uniformiser l'organisation des élections, d'optimiser l'efficacité opérationnelle, d'améliorer l'accessibilité pour toutes les personnes ayant qualité d'électeur et de renforcer l'intégrité du processus électoral.

Prolonger le calendrier électoral

Le directeur général des élections recommande de prolonger le calendrier électoral pour garantir le bon déroulement du processus électoral.

Le directeur général des élections estime qu'un calendrier électoral de 29 jours est insuffisant pour assurer une élection réussie qui répond aux besoins de la population ontarienne.

La plupart des provinces canadiennes ont des calendriers plus longs que l'Ontario, la moyenne se situant entre 29 et 36 jours.

À l'échelon fédéral, le calendrier électoral s'étale sur au moins 36 jours.

En 2018, Élections Ontario a dû faire face à d'importants problèmes logistiques pour fournir aux Ontariennes et Ontariens plus de jours et plus d'options pour voter, en raison de la durée de ce calendrier. Le nombre accru de circonscriptions électorales, et donc de candidats déclarés lors de l'élection générale de 2018, a ainsi nécessité la préparation et la distribution de plus grandes quantités de documents et le déploiement de matériel supplémentaire sur le terrain. Face à ces difficultés, les délais déjà très serrés se sont avérés encore plus compliqués à gérer.

Même lors d'une élection générale à date fixe, les directeurs et directrices du scrutin rencontrent des problèmes pour administrer l'élection dans le temps imparti. Un calendrier prolongé leur donnerait le temps nécessaire, dès le déclenchement d'une élection, pour garantir une expérience de vote sans heurts à tous les électeurs.

B. Autres recommandations du directeur général des élections en vue de modifications législatives

Autoriser l'application de pénalités administratives

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections de sorte que le directeur général des élections ait le pouvoir d'imposer des pénalités administratives.

Lorsqu'il est porté à son attention qu'un particulier ou un groupement de personnes a volontairement enfreint la *Loi électorale* ou la *Loi sur le financement des élections*, le seul outil dont dispose le directeur général des élections est de signaler cette activité au procureur général afin d'entamer des poursuites judiciaires en vertu de la *Loi de 1990 sur les infractions provinciales*. Outre la radiation, les seules pénalités qui peuvent être imposées exigent une déclaration de culpabilité par un tribunal. D'autres organismes de réglementation, y compris Élections Canada, ont le pouvoir d'appliquer un plus vaste éventail de pénalités administratives en cas de non-conformité.

Par exemple, lors de l'élection générale de 2014, Élections Ontario a reçu plusieurs plaintes alléguant l'absence d'autorisation appropriée en matière de publicité politique et la présence de renseignements erronés dans les documents de campagne de certains candidats. Le directeur général des élections est convaincu qu'il est important de pénaliser les transgressions mineures de ce type, et

ce, sans qu'il soit pour autant nécessaire d'en référer à la justice. L'élargissement des pouvoirs conférés au directeur général des élections, à l'image de ceux exercés par d'autres organismes de réglementation, en lui donnant la possibilité d'appliquer des amendes administratives, d'imposer des suspensions temporaires ou d'émettre des réprimandes publiques, contribuerait à favoriser la conformité et à faire en sorte que le public ait confiance dans le processus électoral.

Planifier le redécoupage des circonscriptions électorales de l'Ontario

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi de 2015 sur les limites des circonscriptions électorales afin de prévoir un processus d'examen régulier des circonscriptions électorales et de leurs limites.

L'Ontario est la seule province canadienne qui ne prévoit pas la tenue régulière d'un processus d'examen des circonscriptions électorales et de leurs limites. La mise à jour régulière de la carte électorale, à l'issue d'un processus d'examen planifié, revêt un caractère essentiel pour refléter l'accroissement de la population et les changements démographiques, et donc pour assurer notre processus démocratique. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le droit à une représentation effective des électeurs. L'Ontario étant la seule province canadienne n'ayant pas instauré un tel processus d'examen, les Ontariens et les Ontariennes courent un risque accru de représentation non effective.

Selon les prévisions, la population ontarienne devrait enregistrer une croissance de 30,2 p. 100 (soit près de 4,3 millions d'habitants) au cours des 24 prochaines années, avec d'importantes disparités régionales.

La mise en place d'un processus d'examen régulier visant à redécouper les circonscriptions électorales permettra d'améliorer le processus électoral, de le rendre plus prévisible et transparent, et de l'harmoniser avec les pratiques normalisées en vigueur dans les autres organismes de gestion des élections au Canada.

En outre, elle contribuera à mieux préserver la représentation effective des Ontariens et Ontariennes à l'avenir. Le directeur général des élections est convaincu que le redécoupage des circonscriptions électorales doit être le fruit d'un processus régulier de façon à refléter l'évolution démographique de la province dans le futur, après 2018.

Instaurer des normes communes d'évaluation et un processus de certification des technologies de vote

Le directeur général des élections recommande d'instaurer en Ontario des normes communes d'évaluation ainsi qu'un processus de certification des technologies employées dans le cadre du processus électoral de la province.

La technologie est porteuse de nombreuses promesses pour les élections à venir. De plus en plus, les Ontariens et les Ontariennes comptent sur l'usage de la technologie pour faciliter le vote, pour offrir aux électeurs davantage de dates, de lieux et de méthodes de vote, et pour améliorer l'efficacité du processus électoral. Les organismes d'administration des élections, y compris Élections Ontario, s'en remettent de plus en plus à la technologie pour résoudre des problèmes logistiques.

En Ontario, la technologie a été intégrée au processus électoral de manière *ad hoc*, à partir de la fin des années 1980, sous la houlette des municipalités. Cette démarche se justifiait lorsque les technologies de vote étaient nouvelles et qu'il n'existait aucune pratique exemplaire sur laquelle s'appuyer. Elle a également permis aux municipalités d'expérimenter et de découvrir celles qui répondaient à leurs besoins locaux.

Avec plus de 20 années d'expérience pratique, nous sommes arrivés au stade où les enseignements tirés doivent servir à établir les meilleures pratiques et à définir des lignes directrices. Cette normalisation peut fournir aux municipalités ainsi qu'à la province une orientation cohérente, alors que nous adoptons des technologies éprouvées selon une démarche raisonnée et mesurée.

Il est essentiel que notre approche technologique soit voulue et fondée sur des données probantes. Si le public s'attend à ce que les organismes d'administration des élections gagnent en efficacité grâce à la technologie, il est également de plus en plus

conscient de ses défaillances potentielles. Malgré les nombreux avantages offerts par la technologie, divers risques sont bel et bien présents, comme l'illustrent les récentes pannes de système qui ont frappé de grandes organisations.

De mieux en mieux renseigné sur les logiciels, notamment malveillants, et sur la manipulation des systèmes de données, le public s'intéresse également davantage aux moyens spécifiques qu'intègre la technologie électorale pour préserver l'intégrité du processus électoral et la confidentialité des renseignements personnels. Pour que le public ait confiance dans l'intégrité du processus électoral, il convient de lui offrir le gage que :

- la technologie employée pour déposer les bulletins de vote comptabilisera correctement le suffrage exprimé
- la technologie employée pour déposer les bulletins de vote préservera le secret du vote
- la technologie employée pour compiler les bulletins de vote sera vérifiable et protégée contre les manœuvres abusives
- la technologie employée pour transmettre les résultats d'une élection sera vérifiable et protégée contre les manœuvres abusives
- la technologie n'occasionnera aucune atteinte à la confidentialité des renseignements personnels

Pour préserver la confiance du public dans notre processus électoral tout en augmentant le recours à la technologie, le directeur général des élections recommande d'instaurer un ensemble de normes d'évaluation et de lignes directrices communes visant à guider les administrateurs d'élection au moment de réfléchir à la technologie à adopter, de l'évaluer et d'étudier les caractéristiques techniques de la technologie adoptée.

Instituer un jour de scrutin qui n'est pas un jour de classe

Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi électorale pour que le jour du scrutin tombe une journée où les écoles sont fermées (par exemple, la fin de semaine ou pendant les vacances scolaires).

Les écoles sont essentielles dans l'organisation des élections. En effet, elles comptent parmi les lieux de vote les plus connus et les plus pratiques, car elles sont implantées dans la plupart des quartiers résidentiels en Ontario et elles répondent habituellement aux normes d'accessibilité. L'institution d'un jour du scrutin hors période de classe faciliterait l'accès aux écoles pour les électeurs et contribuerait à garantir la sécurité des enfants. Même si Élections Ontario finance des mesures de sécurité dans les écoles, le déplacement du jour du scrutin à un moment où les écoles sont fermées renforcerait la sûreté et la sécurité des élèves.

L'institution d'un jour du scrutin durant la fin de semaine ou les vacances scolaires serait également l'occasion d'inviter les jeunes à œuvrer et à prendre part à l'élection.

Fixer un seuil de vérification

Le directeur général des élections recommande de prévoir dans la Loi sur le financement des élections un seuil minimum de contributions à partir duquel la vérification est obligatoire afin d'assurer la rentabilité de gestion des subventions au titre des frais de vérification.

Bon nombre d'entités politiques en Ontario sont tenues de déposer leurs états financiers vérifiés auprès d'Élections Ontario. Les partis politiques et les associations de circonscription doivent satisfaire à cette exigence tous les ans et pour les périodes de campagne électorale. Les candidats sont uniquement concernés pour les périodes de campagne électorale, tandis que les candidats à la direction d'un parti doivent déposer leurs états financiers vérifiés pour la période de campagne de désignation du chef d'un parti. En application du paragraphe 40 (7) de la *Loi sur le financement des élections*, Élections Ontario subventionne le coût des services que les vérificateurs fournissent à ces entités. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, Élections Ontario a versé 411 728 dollars au titre des frais de vérification.

L'adoption de la *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne le financement électoral* a étendu le rôle d'Élections Ontario en matière de réglementation des activités financières des candidats à l'investiture. Les modifications apportées ont octroyé aux candidats à l'investiture un statut différent des autres entités politiques en n'exigeant le dépôt d'états financiers vérifiés qu'à partir de 10 000 dollars de contributions perçues ou de 10 000 dollars de dépenses engagées par le candidat au titre de sa course à l'investiture. Aucun seuil n'est fixé pour les autres entités politiques.

En l'absence d'un tel seuil, Élections Ontario reçoit chaque année des centaines d'états financiers déposés par des entités politiques

ayant une activité financière mineure, voire nulle, et dont les frais de vérification sont subventionnés. Ces dernières années, notre Comité consultatif politique a suggéré la possibilité de réaliser des économies en prévoyant un seuil minimum de vérification similaire pour les candidats à l'investiture. Afin de garantir une gestion rentable des exigences de la *Loi sur le financement des élections*, nous recommandons d'établir, comme c'est le cas pour les candidats à l'investiture, des seuils applicables aux dépenses engagées et aux contributions perçues pour les états financiers vérifiés des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats et des candidats à la direction d'un parti.

Assujettir les partis politiques aux lois ontariennes sur la protection de la vie privée

Le directeur général des élections recommande d'assujettir les partis politiques aux lois sur la protection de la vie privée.

Les partis politiques constituent des bases de données sophistiquées recensant des renseignements sur les électeurs, ce qui suscite des inquiétudes grandissantes quant au respect de la vie privée. Les commissaires à la protection de la vie privée et les ombudsmans au Canada appellent de plus en plus les partis politiques à se soumettre aux lois sur la protection de la vie privée de façon à permettre la surveillance de ces pratiques.

Dans son rapport annuel 2017, le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario demandait des mesures législatives ainsi que la surveillance des partis politiques de la province en matière de protection de la vie privée. Ce rapport mettait en lumière les préoccupations associées aux mégadonnées et aux outils numériques dont font usage les partis politiques sur le plan du respect de la vie privée, de l'éthique et de la sécurité.

Le directeur général des élections recommande de suivre l'avis du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario préconisant d'inclure les partis politiques dans ses prérogatives de surveillance.

Instaurer une période de vote par anticipation sur dix jours, avec rotation des bureaux de vote

Le directeur général des élections recommande de passer à dix jours de vote par anticipation, avec rotation des bureaux de vote.

Aux termes de la législation actuelle, le vote par anticipation se déroule sur cinq jours, dans des lieux de vote fixes, sur la période qui commence le 12^e jour et se termine le 8^e jour précédant le jour du scrutin. L'élection de 2018 a été la première organisée en vertu de ces exigences relatives au vote par anticipation, et le processus n'a pas répondu aux attentes du public.

D'après le sondage d'opinion publique organisé pour le compte d'Élections Ontario, les Ontariens et les Ontariennes souhaitent bénéficier d'un plus grand nombre d'options pour voter avant le jour du scrutin et se montrent notamment de plus en plus enclins à exprimer leur suffrage durant la période de vote par anticipation.

Pour lever les obstacles au vote et donner la priorité aux besoins des électeurs, le directeur général des élections recommande d'étendre à dix jours la période de vote par anticipation dans les lieux de vote autres que les bureaux des directeurs du scrutin, et d'offrir davantage de souplesse pour la rotation des lieux de vote, de façon à s'adapter aux besoins et aux comportements des électeurs. Cette conclusion se fonde sur les données recueillies durant l'élection générale de 2018. Elle va dans le sens de la législation précédente et du mode d'organisation adopté lors des élections générales de 2011 et de 2014.

C. Recommandations en vue de modifications administratives et techniques de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*

Le directeur général des élections recommande de modifier la législation pour faciliter la mise en place de processus et d'exigences spécifiques en matière de gestion des élections.

Au vu des attentes des intervenants et de la démarche de modernisation entreprise par Élections Ontario, plusieurs domaines de gestion des élections exigent que des modifications techniques et administratives soient apportées aux textes législatifs en lien avec les élections afin de garantir la convergence des processus, des exigences et des dispositions avec les besoins des intervenants et d'Élections Ontario.

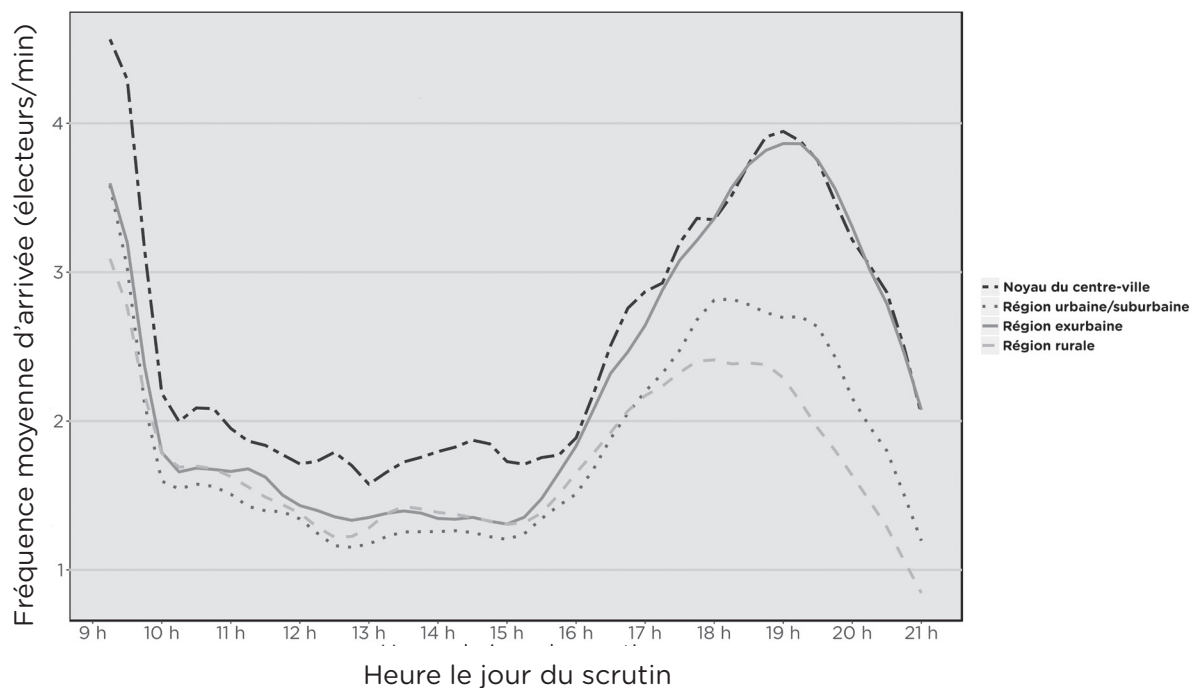
- › **Favoriser une démarche de communication concrète.** Les exigences en vigueur en matière de communication ne sont pas compatibles avec l'univers des médias numériques. La législation devrait être modifiée afin de donner au directeur général des élections une plus grande latitude pour choisir les canaux de communication adaptés à la diffusion auprès des électeurs.
- › **Simplifier le calendrier électoral.** La législation devrait être modifiée afin que le directeur général des élections dispose d'une plus grande latitude pour fixer le calendrier électoral.
- › **Définir clairement le processus de retrait d'une candidature par les partis politiques pendant la période électorale.** La législation précédente prévoyait un processus permettant au chef d'un parti de retirer son parrainage. La situation actuelle semble résulter d'un vide législatif introduit par la rationalisation du processus de candidature.

Section 7

Préparer l'avenir

Lors de l'élection générale de 2018, nous avons fait un grand pas en avant vers la modernisation. Malgré les profonds changements apportés, nous avons observé une réaction très positive de nos intervenants qui a confirmé que nous avons choisi le bon moment. Toutefois, ce n'était qu'une première étape.

Figure 4 : Fréquence d'arrivée des électeurs le jour du scrutin



La mise en place de la technologie dans les bureaux de vote lors de l'élection générale de 2018 nous a permis d'y voir plus clair.

Nous disposons désormais d'un volume de données sans précédent. L'utilisation d'outils électroniques à l'appui de nos processus nous offre la capacité de discerner des tendances en matière de vote et au sein des différents groupes démographiques. Grâce à l'agrégation des données, nous pouvons mieux appréhender les tenants et les aboutissants du scrutin et comprendre, par exemple, ce qui a particulièrement bien fonctionné, quels obstacles ont été rencontrés par les intervenants et quelles sont les occasions de croissance et de changement à saisir. Ces données serviront à éclairer nos prises de décision et la planification de la prochaine élection.

Par exemple, les données sur les noms rayés et les heures d'arrivée provenant des registres du scrutin électroniques ont permis de dégager des tendances concernant les flux des électeurs à l'échelle de la province et dans les circonscriptions électorales individuelles. Ces données n'incluent pas les renseignements personnels des électeurs et ne révèlent pas comment ils ont voté. Ceci nous permet de mieux comprendre les besoins de chaque circonscription électorale. Nous pouvons maintenant évaluer le succès et l'efficacité de notre modèle de dotation en personnel aux bureaux de vote, de même que son impact sur le temps qu'il faut à un électeur ou une électrice pour voter. Selon les données principales, il existe des tendances différentes en matière d'heures de vote entre les circonscriptions électorales urbaines, suburbaines et rurales : les électeurs habitant dans différents lieux votent à des heures différentes.

La technologie nous donne également les moyens de gagner en efficacité en adoptant une démarche mesurée. Lors de cette élection, 90 p. 100 des électeurs ont fait

l'expérience de la technologie grâce aux registres du scrutin électronique et aux tabulatrices de vote. D'après les résultats de notre sondage, les électeurs ont confiance dans cette technologie.

Notre évolution ne repose pas pour autant sur la seule technologie. Les électeurs veulent que le processus électoral réponde aux besoins du XXI^e siècle, notamment en termes de souplesse, et nous avons à cœur d'atteindre cet objectif.

Grâce aux recommandations du directeur général des élections, nous continuons de chercher des solutions susceptibles d'améliorer le processus électoral afin de satisfaire nos intervenants, de réduire les obstacles au vote et d'assurer une gestion responsable et transparente des deniers publics.

Toujours soucieux du juste équilibre, nous poursuivons nos efforts visant à faciliter le vote pour les Ontariens et les Ontariennes tout en préservant l'intégrité du processus électoral. Si nous voulons offrir des options de vote modernes, souples et accessibles, nous devons néanmoins veiller à tenir les engagements qui constituent le cœur de notre démocratie : l'accessibilité, l'expression d'un suffrage par électeur, le secret, l'intégrité et la sécurité. Ces valeurs resteront au centre de nos actions tout au long de cette démarche de modernisation.

Beaucoup de travail nous attend encore. Nous sommes en passe d'instaurer d'autres changements et nous nous réjouissons d'honorer notre engagement en proposant des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs.

Annexe A

Résumé du sondage auprès des électeurs

Élections Ontario a demandé à Forum Research de réaliser plusieurs sondages d'opinion publique pour déterminer comment les électeurs et d'autres intervenants ont vécu leur expérience des processus, initiatives et services électoraux lors de l'élection générale de 2018. La présente annexe résume divers points saillants mis en lumière par ces sondages.

Cette recherche visait cinq objectifs :

1. Comprendre le degré de confiance à l'égard d'Élections Ontario et du processus électoral.
2. Évaluer l'impact des modifications apportées au processus électoral.
3. Repérer les obstacles entravant la participation au processus électoral.
4. Mesurer l'efficacité de la communication d'Élections Ontario.
5. Appréhender les attentes du public à l'avenir concernant le processus électoral.

Pour ces sondages d'opinion publique, Forum Research a interrogé trois groupes d'électeurs distincts, à savoir :

- Électeurs
- Groupes d'électeurs confrontés à des obstacles, y compris :
 - Électeurs handicapés
 - Électeurs francophones
 - Jeunes de 18 à 24 ans
 - Électeurs autochtones
 - Électeurs vivant dans des maisons d'hébergement
- Entités politiques :
 - Candidats
 - Agents et agentes des finances de campagne
 - Responsables de parti

Les électeurs et les groupes d'électeurs confrontés à des obstacles ont été interrogés à deux reprises : avant l'émission des décrets de convocation des électeurs et après le jour du scrutin. Au total, 1 553 électeurs ont participé au sondage préélectoral et 1 722 ont répondu au sondage postélectoral. Pour recueillir l'avis des électeurs vivant dans des maisons d'hébergement, Forum Research a mené des entretiens en personne auprès des Ontariens et Ontariennes sans-abri entre le 18 juin et le 15 juillet 2018. Les participants étaient issus de maisons d'hébergement situées dans tout l'Ontario. Ce sondage prenait environ 15 minutes.

Tableau 1 : Méthodologie du sondage quantitatif mené auprès des électeurs

Public	Méthodologie	Taille de la base (n)	Marge d'erreur (95 p. 100 du temps)
Sondage préélectoral			
Électeurs	50 % ITAO/50 % en ligne	1 553	+/- 2,49 %
Groupes d'électeurs confrontés à des obstacles			
Autochtones		145	
Jeunes de 18 à 24 ans		153	
Personnes non anglophones/ francophones	50 % ITAO/50 % en ligne	128	+/- 2,49 %
Personnes handicapées		358	
Sondage postélectoral			
Électeurs	50 % ITAO/50 % en ligne	1 722	+/- 2,49 %
Groupes d'électeurs confrontés à des obstacles			
Autochtones		144	
Jeunes de 18 à 24 ans		146	
Personnes non anglophones/ francophones	50 % ITAO/50 % en ligne	154	+/- 2,49 %
Personnes handicapées		431	
Électeurs vivant dans des maisons d'hébergement	Entretiens en personne	50	+/- 13,86 %

* Remarque : ITAO signifie que les personnes ont été interrogées par téléphone.

Pour recueillir l'avis des entités politiques, Forum Research leur a envoyé par courriel une invitation à participer au sondage. Les entités politiques visées comprenaient les candidats, les agents et agentes des finances de campagne et les responsables de parti. Au total, 179 répondants ont participé à ce sondage qui s'est déroulé du 8 au 30 juin 2018.

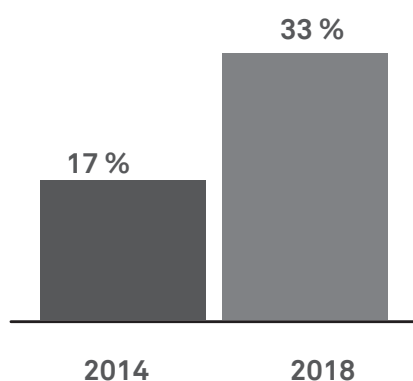
Résultats enregistrés auprès des électeurs

Simplicité du vote

Les résultats du sondage indiquent qu'Élections Ontario a fait de grands progrès au plan de l'atteinte de son objectif stratégique visant à faciliter le vote. Cela semble confirmer nettement que la mise en place de la technologie dans les bureaux de vote a simplifié l'expérience des électeurs, tout en préservant leur confiance dans l'intégrité du processus de vote.

Le processus de vote a été jugé simple par 93 p. 100 des électeurs : 60 p. 100 d'entre eux ont estimé que le processus de vote lors de l'élection générale de 2018 était d'une simplicité comparable à 2014, tandis que 33 p. 100 ont trouvé qu'il était plus facile de voter que lors des élections précédentes.

Figure 1 : Simplicité de vote – Élections générales de 2014 et de 2018 – Pourcentage d'électeurs ayant déclaré qu'il était plus facile de voter que les années précédentes



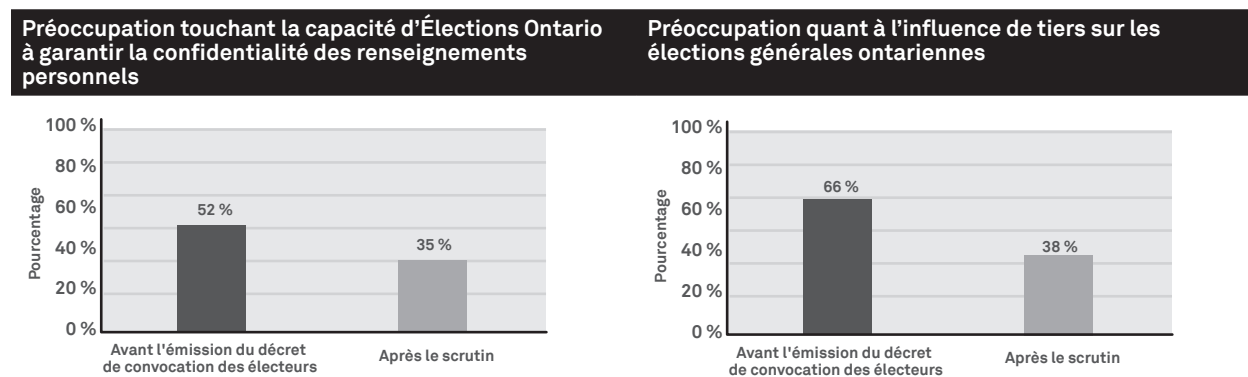
*91 p. 100 des électeurs
ont déclaré faire confiance
à Élections Ontario.*

Degré de confiance et préoccupations en matière de protection de la vie privée

La majorité des électeurs (86 p. 100) pense que les élections sont menées de manière impartiale en Ontario. Élections Ontario continue de bénéficier d'un degré extrêmement élevé de confiance de la part du public, tous les groupes d'électeurs émettant un avis positif sur l'impartialité de l'élection. Au total, 91 p. 100 des électeurs ont déclaré faire confiance à Élections Ontario. De plus, 88 p. 100 des électeurs étaient convaincus que la nouvelle technologie (registres du scrutin électroniques et tabulatrices) a préservé le secret du vote et la confidentialité de l'électeur.

Au rang des préoccupations touchant la confiance et la protection de la vie privée figurait la capacité d'Élections Ontario à garantir la confidentialité des renseignements personnels sur les électeurs. La majorité des électeurs interrogés avant le scrutin (52 p. 100) a exprimé son inquiétude sur ce point. Toutefois, après le scrutin, les électeurs étaient moins nombreux (35 p. 100) à se dire inquiets à cet égard. Le sujet de préoccupation majeur concernait l'influence de tiers sur les élections ontariennes. Lors du sondage préélectoral, 66 p. 100 des électeurs ont exprimé leur inquiétude en la matière. Toutefois, là encore, cette proportion a diminué pour s'établir à 38 p. 100 lors du sondage postélectoral.

Figure 2 : Résultats du sondage auprès des électeurs concernant la protection de la vie privée et l'influence des tiers en 2018



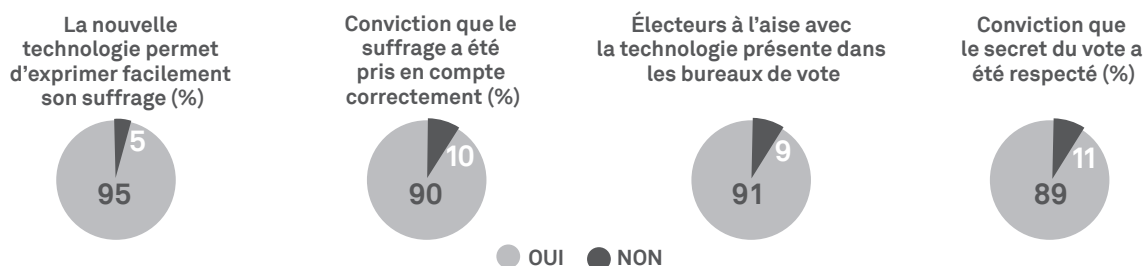
Plus de 90 p. 100 des électeurs ont jugé que le processus de vote à l'aide des registres du scrutin électroniques et des tabulatrices était efficace (93 p. 100) et simple (95 p. 100).

Technologie dans les bureaux de vote

La réaction générale à la mise en œuvre de la technologie dans les bureaux de vote s'est avérée positive, avec des taux de satisfaction élevés.

Les électeurs se sont dits convaincus que leur suffrage avait été pris en compte correctement (90 p. 100) et que le secret du vote avait été respecté (89 p. 100). Ce degré de confiance dans la nouvelle technologie a été observé dans l'ensemble des groupes démographiques, qui s'avèrent tous aussi relativement à l'aise.

Figure 3 : Résultats du sondage auprès des électeurs concernant l'usage de la technologie dans les bureaux de vote en 2018



Connaissance du processus de vote

On observe une très bonne connaissance du processus de vote : 96 p. 100 des électeurs savaient quand voter, 94 p. 100 savaient où se rendre pour voter et 93 p. 100 savaient de quoi ils devaient se munir pour voter. En outre, la vaste majorité des électeurs (95 p. 100) a déclaré connaître les documents d'identification nécessaires pour voter, le meilleur degré de sensibilisation sur la question étant observé chez les électeurs autochtones (97 p. 100).

Plus de 90 p. 100 des électeurs connaissaient les façons de voter, ainsi que les dates et lieux pour le faire.

En revanche, on constate une faible connaissance des autres façons de voter dans l'ensemble des groupes d'électeurs. La majorité des électeurs interrogés (52 p. 100) savait qu'il était possible de renvoyer un bulletin de vote par la poste, mais moins de la moitié des répondants connaissait l'option de vote en personne au bureau du directeur du scrutin (45 p. 100) et dans le cadre de visites à domicile (23 p. 100) ou de visites à l'hôpital (35 p. 100).

Obstacles entravant la participation au processus électoral

Le nombre d'électeurs ayant rencontré un problème ou un obstacle au vote n'a pas évolué de manière significative par rapport à l'élection générale de 2014 : ils étaient 7 p. 100 en 2018, contre 10 p. 100 en 2014 et 6 p. 100 en 2011.

Le problème ou l'obstacle principal signalé par les électeurs lors de l'élection générale de 2018 était le manque d'efficacité ou de formation du personnel (29 p. 100), soit une hausse de 22 p. 100 par rapport à 2014. Le deuxième obstacle le plus fréquemment mentionné était la non-réception d'une carte d'information de l'électeur (CIE), 20 p. 100 des électeurs ayant considéré qu'il s'agissait du principal obstacle.

Communication d'Élections Ontario

La grande majorité (88 p. 100) des électeurs avait reçu une CIE. Dans la quasi-totalité des cas (96 p. 100), les cartes comportaient des renseignements corrects. La vaste majorité (89 p. 100) des électeurs ayant reçu une CIE et exprimé leur suffrage s'était munie de cette carte pour voter.

Comme lors des élections précédentes, le moyen d'information sur l'élection le plus utilisé était le site Web d'Élections Ontario (40 p. 100). La plupart des électeurs l'ont consulté pour savoir où voter (44 p. 100). La majorité des électeurs (81 p. 100) a déclaré que le site Web était simple d'utilisation.

La proportion d'électeurs ayant communiqué avec Élections Ontario était en légère hausse en 2018 (11 p. 100) par rapport à 2014 (5 p. 100). Comme lors des élections précédentes, les moyens les plus fréquemment employés pour communiquer avec Élections Ontario étaient la consultation du site Web de l'organisme, l'appel téléphonique au numéro local et l'appel téléphonique au numéro sans frais. Les électeurs ont déclaré avoir communiqué avec Élections Ontario pour poser une question ou obtenir des renseignements (88 p. 100), pour formuler une plainte (8 p. 100) et pour émettre un commentaire positif (4 p. 100).

Résultats enregistrés auprès des groupes d'électeurs confrontés à des obstacles

Technologie dans les bureaux de vote

Tous les groupes d'électeurs confrontés à des obstacles s'avèrent aussi relativement à l'aise avec la nouvelle technologie. En tête figuraient les jeunes (94 p. 100) et les électeurs francophones (95 p. 100). Malgré une vaste majorité de répondants s'étant déclarée à l'aise (89 p. 100), le groupe des électeurs handicapés est arrivé en queue de peloton.

Tableau 2 : Question du sondage : Dans quelle mesure étiez-vous à l'aise avec la nouvelle technologie?

	Jeunes		Personnes âgées		Électeurs handicapés		Électeurs autochtones		Francophones	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Oui	66	94 %	377	92 %	211	89 %	63	90 %	75	95 %
Non	4	6 %	33	8 %	27	11 %	7	10 %	4	5 %

Connaissance du processus de vote

La vaste majorité des électeurs (95 p. 100) a déclaré connaître les documents d'identification nécessaires pour voter, le meilleur degré de sensibilisation sur cette question étant observé chez les électeurs autochtones. La majorité des électeurs vivant dans des maisons d'hébergement savait également de quels documents d'identification il fallait se munir pour voter (67 p. 100). La proportion d'électeurs connaissant le programme Attestation de l'identité et du lieu de résidence mis en place par le biais des maisons d'hébergement et des banques alimentaires était en hausse par rapport aux élections précédentes (24 p. 100 en 2018, contre 16 p. 100 en 2014 et 22 p. 100 en 2011).

Obstacles entravant la participation au processus électoral

Parmi les électeurs vivant dans des maisons d'hébergement, 22 p. 100 ont déclaré qu'Élections Ontario avait simplifié le processus de vote par rapport aux années précédentes, et 61 p. 100 ont jugé leur expérience de vote globalement satisfaisante ou très satisfaisante lors de l'élection générale de 2018.

Le groupe des jeunes présentait le plus fort taux d'électeurs déclarant avoir rencontré des obstacles au vote (11 p. 100). Les principaux problèmes signalés par les jeunes concernaient les documents d'identification et l'obtention de renseignements sur les lieux de vote. Chez les électeurs autochtones, les principaux obstacles au vote étaient la non-réception d'une CIE et les problèmes de bulletin de vote.

Résultats enregistrés auprès des entités politiques

D'après les sondages menés auprès des entités politiques, l'élection générale de 2018 s'est mieux déroulée que les années précédentes. La majorité des entités politiques a eu une très bonne ou une excellente impression du déroulement de cette élection, 41 p. 100 d'entre elles jugeant qu'elle s'était mieux déroulée que les élections précédentes (soit une hausse de 20 points de pourcentage par rapport à 2014).

Confiance à l'égard d'Élections Ontario

Les entités politiques continuent d'accorder un haut degré de confiance à Élections Ontario, 85 p. 100 d'entre elles estimant qu'Élections Ontario est apolitique. Cette proportion est similaire à celle observée en 2014 (85 p. 100) et en 2011 (83 p. 100).

Plus des deux tiers (68 p. 100) des entités politiques se sont accordés à dire que les élections provinciales sont menées de manière impartiale en Ontario. Toutefois, 44 p. 100 des répondants se disent inquiets des risques d'influence partielle de tiers externes sur les élections en Ontario.

Plus des trois quarts (79 p. 100) des candidats, des agents et agentes des finances de campagne et des responsables de parti se disent assurés que la nouvelle technologie a préservé le secret et la confidentialité du vote.

Technologie

Les répondants se sont montrés très à l'aise avec la technologie introduite dans les bureaux de vote. La majorité des entités politiques (87 p. 100) a affirmé se fier aux tabulatrices de vote concernant l'enregistrement correct des résultats.

L'efficacité et la simplicité d'utilisation de la nouvelle technologie ont obtenu des cotes largement positives, 86 p. 100 des répondants jugeant ce nouveau processus de vote efficace et 95 p. 100 estimant qu'il était facile d'exprimer son suffrage avec la nouvelle technologie.

Communication

Élections Ontario a obtenu une bonne cote générale en matière de communication, qui s'avère supérieure ou égale à sept sur dix pour 77 p. 100 des entités politiques. Un peu moins du quart des répondants (23 p. 100) lui a attribué une cote de six ou moins.

On a observé un degré élevé de connaissance des restrictions en matière de participation aux activités de financement (65 p. 100) et du plafond des contributions versées dans le cadre d'activités de financement (60 p. 100).

Déclarations de candidature

La modification du processus de déclaration de candidature faisait partie des plus grands changements affectant les entités politiques lors de cette élection. La satisfaction à l'égard de cette nouvelle initiative était élevée, 69 p. 100 des répondants ayant jugé que le formulaire de déclaration de candidature était clair.

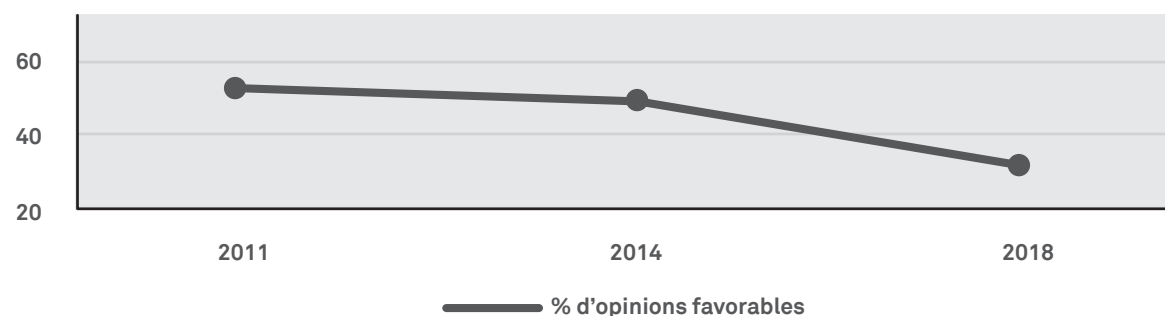
Attentes des électeurs à l'avenir

Le soutien en faveur du vote en ligne a nettement diminué à l'issue de cette élection générale. Sur la question des autres façons de voter, seuls 33 p. 100 des électeurs se sont déclarés en faveur du vote en ligne, soit un changement majeur par rapport à 2014 et à 2011 (respectivement 49 p. 100 et 52 p. 100 d'opinions favorables).

Malgré le déclin des opinions favorables au vote en ligne, les électeurs ont manifesté un intérêt accru pour les autres façons de voter. Pour 16 p. 100 d'entre eux, l'allongement de la période de vote par anticipation et des heures d'ouverture serait un moyen d'encourager davantage de personnes à voter lors des futures élections. En outre, 66 p. 100 des électeurs se sont accordés à dire qu'il serait plus pratique de pouvoir choisir son lieu de vote au lieu qu'il soit attribué d'office.

Sur la question des canaux de communication préférés, le courriel était le moyen privilégié par les électeurs pour communiquer avec Élections Ontario (31 p. 100), devant le téléphone (21 p. 100) et le portail en ligne sécurisé (19 p. 100).

Figure 4 : Opinions favorables au vote en ligne lors des trois dernières élections générales



Annexe B

Mesures d'accessibilité pour l'élection générale de 2018

Élections Ontario a pris l'engagement de prévenir et de supprimer les obstacles au vote. L'administration du processus électoral doit veiller à l'accessibilité pour tous les Ontariens et les Ontariennes, de façon que les électeurs handicapés puissent exercer leur droit de vote de manière confidentielle et autonome. Notre engagement en matière d'accessibilité s'inscrit dans notre démarche visant à faciliter le vote. Pour atteindre cet objectif, nous devons tout d'abord supprimer les obstacles existants.

Après l'élection générale de 2014, Élections Ontario a travaillé aux côtés d'organismes communautaires et de personnes handicapées afin d'améliorer les niveaux de service offerts aux électeurs handicapés. Nous pensons avoir réalisé d'importants progrès pour rendre les élections plus accessibles. Notre Plan d'accessibilité pluriannuel 2017-2021 illustre notre engagement continu consistant à repérer et à supprimer les obstacles en la matière.

Élections Ontario a adopté les quatre principes mentionnés dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), et ce, dans le cadre de sa vision continue consistant à établir les normes d'excellence du processus électoral. Ces principes exigent :

- le respect de la dignité des personnes handicapées
- le respect de l'indépendance des personnes handicapées
- la fourniture de biens et de services qui soient intégrés pour les personnes handicapées
- la fourniture de biens et de services qui soient équivalents aux biens et services offerts aux autres personnes et à l'usage et au bénéfice qu'elles en ont

Pour l'élection générale de 2018, nous avons pour objectif de rehausser les niveaux de service, de réduire les obstacles au vote et de faciliter le vote pour les électeurs handicapés.

Dans cette optique, nous avons amélioré les processus, approfondi la formation du personnel au bureau central et sur le terrain, élaboré notre Plan d'accessibilité pluriannuel et mené des consultations auprès de nos partenaires. Grâce à ces partenariats, nous avons mis en place de nouvelles méthodes facilitant le vote, par exemple en autorisant les électeurs à utiliser leurs téléphones intelligents à titre d'aide fonctionnelle. Nous avons ainsi amélioré la satisfaction des électeurs handicapés à l'égard du processus de vote.

Nous cherchons toujours de nouvelles façons d'améliorer l'accessibilité des services offerts aux Ontariens et Ontariennes, tout en veillant à préserver l'intégrité du processus électoral. Nous sommes impatients de faire fond sur les succès remportés et sur les relations étroites nouées avec les organismes communautaires et les particuliers représentant des personnes handicapées dans le cadre de nos efforts visant à faciliter le vote pour l'ensemble des Ontariens et Ontariennes.

Cadre législatif et administratif

Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Charte des droits et libertés* protègent et garantissent le droit de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes en matière d'accès aux biens, aux services, aux installations et à l'emploi.

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* veille à ce que les organisations respectent des normes et des règles particulières afin de repérer et de prévenir les obstacles, de telle sorte que les personnes handicapées aient accès aux mêmes biens et services que tout un chacun.

Élections Ontario s'engage à organiser des élections accessibles, transparentes, équitables et efficaces. Notre Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle, notre directive relative à la Politique sur les normes d'accessibilité intégrées et notre Plan d'accessibilité pluriannuel expriment notre détermination à offrir un service d'excellente qualité à tous les Ontariens et à toutes les Ontariennes qui participent au processus électoral, que ce soit à titre d'électeurs, d'administrateurs, de candidats et d'autres intervenants.

Nous sommes déterminés à continuer de garantir le respect de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et à renforcer ses principes de base en nous appuyant sur la *Loi électorale*. Par exemple, la *Loi électorale* requiert que la technologie d'aide au vote soit disponible lors du vote par anticipation dans les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux de vote par anticipation, et ce, dès le début de la période de vote par anticipation jusqu'à la veille du scrutin. Elle définit, par ailleurs, les paramètres du programme relatif aux bulletins de vote spéciaux, lequel assure une meilleure accessibilité pour l'ensemble des électeurs. Élections Ontario remplit son obligation d'organiser des élections et s'acquitte de ses activités quotidiennes d'une manière non discriminatoire. Nous éliminons les obstacles et nous empêchons leur création en favorisant le recours à des processus inclusifs.

Vue d'ensemble de la rétroaction sur l'accessibilité

La *Loi électorale* exige que le directeur général des élections présente un rapport comprenant un résumé de l'ensemble des mesures prises, des services fournis, de la rétroaction reçue et des réponses apportées en matière d'accessibilité. La *Loi électorale* dispose aussi qu'« après chaque élection, le directeur général des élections prépare un rapport [sur les questions d'accessibilité] C... » [qu'il] inclut soit dans un rapport qu'il présente à l'égard de l'élection, soit dans le prochain rapport annuel » [paragraphe 67.2 (1) et 67.2 (2)].

Le reste de l'annexe B répond à notre obligation légale de faire rapport sur l'accessibilité après chaque élection générale et présente de façon sommaire :

- les mesures et les initiatives intégrées qui ont été prises pour garantir un meilleur accès et des services améliorés aux électeurs handicapés [alinéa 67.2 (1) d)]
- la rétroaction sur les services à la clientèle que nous avons reçue au cours du scrutin, et la réponse que nous y avons apportée [sous-alinéa 67.2 (1) a) (i)]
- un résumé des rapports des directeurs du scrutin sur les mesures d'accessibilité [sous-alinéa 67.2 (1) a) (ii)]

- les résultats de la recherche sur l'opinion publique en ce qui concerne l'accessibilité ou les services fournis aux personnes handicapées [alinéa 67.2 (1) c)]
- les recommandations que le directeur général des élections estime appropriées à l'égard des obstacles à l'accessibilité et des autres questions d'accessibilité [alinéa 67.2 (1) e)]

Mesures et initiatives intégrées qui ont été prises pour garantir un meilleur accès et des services améliorés aux électeurs handicapés

Dans le but de réduire les obstacles au vote et de rendre le processus électoral accessible à tout un chacun, Élections Ontario a concentré ses efforts sur le vote des personnes handicapées. La LAPHO prescrit des exigences en matière d'accessibilité dans les domaines des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et de la conception des espaces publics.

Dans le respect de notre mandat et des exigences prévues par la loi, nous avons publié un nouveau Plan d'accessibilité pluriannuel dans les mois qui ont précédé l'élection générale de 2018, à l'appui de notre stratégie visant à supprimer et à prévenir les obstacles en la matière. Conformément aux pratiques exemplaires et aux exigences prévues par la loi, nous avons rencontré des organismes et des particuliers représentant des personnes handicapées afin de mieux comprendre les besoins des personnes handicapées et d'y répondre. Au titre de ces consultations, nous avons invité des représentants d'un large panel de fournisseurs de services et des particuliers représentant des personnes handicapées. Les enseignements tirés de ces réunions nous ont permis de peaufiner les politiques et pratiques régissant nos opérations sur le terrain afin de nous assurer que les besoins des électeurs handicapés étaient satisfaits. Nous avons pu perfectionner les applications Web, comme le service d'inscription en ligne et le Service d'information aux électeurs, afin de veiller à leur adaptation aux normes d'accessibilité.

En réponse à la rétroaction reçue, nous avons créé une brochure ciblée sur les options de vote accessibles, que les organismes de soutien ont pu distribuer à leurs clients. Nous avons également organisé des campagnes d'approche et donné des présentations dans des municipalités de l'Ontario au sujet des options de vote accessibles proposées par Élections Ontario.

Nous avons veillé à ce que les lieux de vote soient conformes aux exigences en matière d'accessibilité du Code du bâtiment de l'Ontario et de la LAPHO. La présence des animaux d'assistance était autorisée, et les électeurs pouvaient être accompagnés par un membre de la famille, un ami ou une personne de soutien, ou bien demander l'aide d'un membre du personnel électoral pour voter. Les membres du personnel électoral en poste dans les bureaux de vote ont été formés à la prestation de services à la clientèle accessibles, et pouvaient même amener le bulletin de vote à un électeur ou à une électrice à l'extérieur du bureau de vote. Les électeurs pouvaient également se rendre au bureau du directeur du scrutin pour demander le transfert vers un autre lieu de vote répondant mieux à leurs besoins en matière d'accessibilité.

Divers outils et services ont été mis à disposition dans les lieux de vote, notamment : dispositifs de grossissement, gabarit en braille du bulletin de vote et technologies d'aide au vote dans les bureaux des directeurs du scrutin. Les électeurs pouvaient, par ailleurs, réserver les services d'un interprète gestuel ou d'un intervenant aux frais d'Élections Ontario. Lors de cette élection, les électeurs avaient le droit de se servir de leurs téléphones cellulaires à titre d'aide fonctionnelle, dans un souci d'adaptation à leurs attentes et à leur utilisation quotidienne de la technologie.

La liste ci-dessous résume les dispositifs, les outils, les services et les mesures de formation et d'emploi qu'Élections Ontario a déployés au cours de l'élection générale de 2018.

Communications et éducation publique avant le jour du scrutin :

- › **Formats de substitution** — Élections Ontario a fourni les renseignements généraux relatifs à l'élection et au processus de vote dans divers formats afin de permettre à l'ensemble des Ontariens et Ontariennes de comprendre les dates, les lieux et les méthodes de vote.
- › **ATS** — Ce service audio permet aux personnes ayant une déficience auditive d'accéder à l'information par téléphone. Pendant les heures normales d'ouverture, le service ATS est disponible au bureau central d'Élections Ontario. En période électorale, il était également disponible par l'intermédiaire du centre d'appels d'Élections Ontario.
- › **Adoption d'un langage simple dans les communications** — Tous les supports de communication, tels que les publicités et les documents d'éducation publique, étaient formulés dans un langage simple, afin d'être accessibles à l'ensemble de la population ontarienne.
- › **Carte d'information de l'électeur (CIE)** — Une CIE a été envoyée à chaque personne inscrite sur la liste des électeurs. Elle comportait des renseignements sur les dates et les lieux de vote.
- › **Publicité à la radio** — Les renseignements sur l'élection ont été diffusés à la radio.
- › **Brochure sur l'accessibilité du vote en Ontario** — Ce document a été diffusé largement durant les réunions sur le Plan d'accessibilité pluriannuel. Nos partenaires communautaires l'ont ensuite transmis à leurs propres utilisateurs. Ce document comportait des renseignements sur les dates et les lieux de vote, ainsi que sur les différentes options de vote mises à disposition afin d'offrir une expérience inclusive à l'ensemble des électeurs.
- › **Site Web** — Élections Ontario a lancé un nouveau site Web en avril 2015. Plus simple d'accès, celui-ci facilite la navigation et permet à nos intervenants de trouver l'information recherchée. La refonte du site Web a été réalisée en collaboration avec nos intervenants afin de le rendre plus ergonomique et de satisfaire aux exigences prévues par la LAPHO. Ce site Web est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA).
- › **Inscription en ligne** — Dans les mois qui ont précédé l'élection générale de 2018, Élections Ontario a déployé le service d'inscription en ligne destiné à simplifier l'inscription des électeurs. Ce nouvel outil permettait aux électeurs de confirmer, de mettre à jour, d'ajouter ou de supprimer les renseignements les concernant ou de s'inscrire sur la liste des électeurs.

Formation et dotation en personnel à l'appui de l'accessibilité :

- **Formation sur les services à la clientèle** — Au cours de l'élection générale de 2018, l'un des enjeux majeurs pour Élections Ontario a été d'assurer la formation efficace des 51 623 membres du personnel sur le terrain ayant rejoint Élections Ontario pour assurer le bon déroulement de l'élection. Élections Ontario a formé le personnel de première ligne, notamment les membres du personnel électoral, afin de veiller à la prise en charge efficace des électeurs handicapés. En complément de la formation individuelle, nous avons utilisé notre vidéo de formation primée afin d'expliquer aux membres du personnel électoral et au personnel des bureaux des directeurs du scrutin comment mieux servir les électeurs handicapés. À l'issue de leur formation, ils ont signé un certificat confirmant qu'ils avaient suivi la formation et qu'ils étaient prêts à fournir un excellent service à la clientèle.
- **Manuels à l'intention des membres du personnel électoral et trousse de bureau de vote** — Ces documents comportaient des instructions expliquant comment aider les électeurs handicapés et insistaient sur les façons possibles d'apporter son aide aux électeurs handicapés sur le lieu de vote. Chaque manuel à l'intention des différents membres du personnel électoral proposait également une section intitulée « Électeurs ayant besoin d'aide », dans laquelle étaient décrites les façons d'aider les électeurs à voter, notamment les électeurs ayant divers handicaps, la prestation de services d'interprétation ou d'intervention, ainsi que l'utilisation des appareils et accessoires fonctionnels.
- **Emploi** — Des mesures d'adaptation ont été fournies aux employés handicapés tout au long du cycle d'emploi, y compris lors du processus de sélection, conformément à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* en application des exigences de la LAPHO.

Services de vote spécialisés :

- **Vote par bulletin spécial** — Les électeurs peuvent demander à voter par la poste, puis exprimer leur suffrage en remplissant un bulletin de vote spécial en blanc. Ils peuvent adresser cette demande par courrier, par courriel, par service de messagerie ou par télécopieur.
- **Visites à domicile** — Les électeurs peuvent demander l'aide d'un agent ou d'une agente des bulletins de vote spéciaux afin de remplir un formulaire de demande et de déposer un bulletin de vote spécial en blanc dans un lieu de la circonscription électorale qui sera déterminé par l'électeur ou l'électrice, si les conditions suivantes sont réunies :
 - il serait impossible ou indûment difficile pour l'électeur ou l'électrice de se rendre au bureau du directeur du scrutin
 - l'électeur ou l'électrice a besoin d'aide, en raison d'un handicap ou de son incapacité à lire ou à écrire
- **Visites à l'hôpital** — L'électeur ou l'électrice admissible qui se trouve temporairement dans un hôpital ontarien lors des trois jours du programme de vote dans les hôpitaux durant une élection générale peut recevoir la visite d'une équipe préposée aux bulletins de vote spéciaux qui peut approuver sa demande de bulletin de vote spécial et accepter son bulletin de vote spécial en blanc.
- **Autorisation de voter** — Jusqu'à la veille du scrutin incluse, tout électeur ou toute électrice à mobilité réduite ou ayant un autre handicap, qui pourrait voter plus aisément dans un autre lieu de vote, a la possibilité d'en faire la demande auprès du bureau du directeur du

scrutin. L'électeur ou l'électrice se voit remettre une Autorisation de voter qu'il ou elle doit présenter au scrutateur ou à la scrutatrice de l'autre lieu de vote, en plus d'une preuve de son identité.

- **Processus visant les électeurs sans-abri** — Pour que les électeurs sans adresse permanente soient en mesure de voter, Élections Ontario fournit un formulaire d'Attestation de l'identité et du lieu de résidence, qui fait office de preuve d'identité et de résidence pour les Ontariens et les Ontariennes sans-abri qui souhaitent voter lors d'une élection. Le recours à cette attestation a augmenté de plus de 500 p. 100 par rapport à l'élection générale de 2014.

Services, outils et technologie dans les bureaux de vote :

- **Normes d'accessibilité des bureaux de vote** — Avant l'élection générale de 2011, Élections Ontario a établi les Normes d'accessibilité des bureaux de vote afin d'aider les directeurs et directrices du scrutin à évaluer l'accessibilité des lieux de vote. Leur objectif est de s'assurer que les exigences aux termes de la *Loi électorale* en matière d'accessibilité des lieux de vote sont transparentes, cohérentes et uniformes au sein de toutes les circonscriptions électorales. Ces normes précisent les exigences essentielles de sélection des lieux de vote à travers la province. Nous avons réalisé un examen complet de ces normes avant l'élection générale de 2018 afin d'assurer leur conformité avec la législation en vigueur.
- **Consultation en ligne sur l'accessibilité des lieux de vote** — Six mois avant l'élection générale, nous avons publié en ligne la liste des lieux de vote proposés à des fins de consultation publique et de rétroaction, de façon à garantir leur adaptation aux besoins des électeurs. Nous avons reçu une rétroaction au sujet de 98 lieux de vote à travers la province, avec une approbation dans 84 p. 100 des cas.
- **Appareils ou accessoires fonctionnels sur le lieu de vote** — Des appareils ou accessoires fonctionnels ont été mis à disposition sur le lieu de vote afin d'aider les électeurs handicapés à voter de façon autonome et confidentielle. Il s'agit notamment de dispositifs de grossissement, de gabarits de bulletin de vote (nombres en relief et découpes visant à aider les électeurs ayant une déficience visuelle), de bloc-notes (permettant de communiquer avec les électeurs ayant une déficience auditive) et de crayons présentant une bonne tenue en main destinés aux personnes ayant un problème de dextérité. Les électeurs pouvaient également utiliser leurs téléphones cellulaires dans les bureaux de vote à des fins d'aide fonctionnelle.
- **Technologie d'aide au vote** — Ce type d'équipement a été mis à disposition dans l'ensemble des bureaux des directeurs du scrutin et des bureaux satellites avant le jour du scrutin, afin de permettre aux électeurs handicapés de voter et de vérifier leur bulletin de vote de façon autonome. L'équipement peut traiter les bulletins de vote papier marqués à la main en plus de ceux marqués au moyen d'un dispositif intégré de marquage des bulletins de vote.
- **Taille de la police sur les bulletins de vote** — Sur le bulletin de vote, le prénom du candidat apparaissait en police de 18 points, le nom de famille du candidat en police de 24 points et le nom du parti politique ou le statut de candidat indépendant en police de 14 points.

- **Processus de rétroaction** — Dans chaque lieu de vote, bureau du directeur du scrutin et bureau satellite, des formulaires de rétroaction et une boîte ont été mis à la disposition des électeurs qui voulaient faire part de leur rétroaction générale à Élections Ontario ou transmettre leurs commentaires au sujet d'un cas particulier.
- **Services d'interprétation et d'intervention** — Élections Ontario a conclu un partenariat avec des organismes communautaires pour la réservation des services d'un interprète gestuel ou d'un intervenant, le cas échéant. Élections Ontario s'est acquitté des frais correspondant aux services utilisés dans un bureau du directeur du scrutin, un bureau satellite ou un lieu de vote.
- **Déplacement de l'urne** — Le personnel électoral pouvait déplacer l'urne pour faciliter le vote.
- **Avis de perturbation** — La perturbation temporaire de certains services dans des lieux de vote peut empêcher les électeurs de déposer leur bulletin de vote. Cela peut inclure des opérations d'entretien programmées ou non, des travaux de réparation ou de construction, etc. En cas de perturbation temporaire, Élections Ontario informe le public. Les avis étaient publiés en ligne et des affiches signalaient la perturbation sur les lieux concernés.
- **Animaux d'assistance** — Élections Ontario accepte la présence d'animaux d'assistance accompagnant les électeurs handicapés. Les électeurs handicapés étaient autorisés à garder leur animal d'assistance auprès d'eux dans les locaux d'Élections Ontario, y compris sur les lieux de vote, ainsi que pendant l'accès aux services électoraux.
- **Aide d'un ami ou d'une personne de soutien pour voter** — Les électeurs ayant besoin de l'aide d'un tiers pour voter pouvaient être accompagnés jusqu'à l'isoloir par un ami ou une personne de soutien. Cette personne était autorisée à marquer le bulletin de vote de l'électeur ayant besoin d'aide après avoir satisfait à diverses exigences prévues par la *Loi électorale*. Elle devait notamment déclarer qu'elle garderait le secret du vote.

Rétroaction sur les services à la clientèle

Au cours de la période électorale de 2018, Élections Ontario a reçu 31 008 formulaires de rétroaction sur le service à la clientèle, dont 707 portaient sur l'accessibilité ou les services.

Des formulaires de rétroaction sur le service à la clientèle étaient à la disposition des électeurs dans les lieux de vote, bureaux satellites et bureaux des directeurs du scrutin de toute la province, afin qu'ils puissent donner leur avis ou communiquer leur ressenti sur le service à la clientèle et leur expérience de vote. Aux côtés du personnel dédié au bureau central, les directeurs et directrices du scrutin étaient chargés de répondre à tous les électeurs ayant demandé un suivi de leurs commentaires ou de leurs plaintes. Au total, 3 595 réponses ont été apportées, dont 280 en rapport avec l'accessibilité.

Élections Ontario est déterminé à offrir un service à la clientèle d'excellente qualité. Il est important pour Élections Ontario de donner l'occasion au public de formuler une rétroaction, car son avis reflète la qualité des services fournis. De manière générale, les électeurs étaient satisfaits des niveaux de service à la clientèle, 78 p. 100 d'entre eux s'accordant à dire que « les besoins en matière de service à la clientèle ont été satisfaits et ont obtenu une réponse adaptée ».

Sur la question de l'accessibilité, les principales catégories de rétroaction concernaient les lieux de vote et les obstacles physiques entravant l'accès aux bureaux de vote (64 p. 100) et le matériel/les outils disponibles (11 p. 100). Cette rétroaction servira à orienter la discussion sur l'amélioration des politiques et des processus. Voici quelques exemples de la rétroaction reçue par l'intermédiaire des formulaires prévus à cet effet :

« Je ne peux pas quitter mon fauteuil roulant et tout le monde s'est montré très serviable et chaleureux avec moi. Les locaux étaient spacieux et très accessibles, ce que j'ai particulièrement apprécié, et la technologie m'a fait forte impression. »

« Ma mère est âgée et sa mobilité est réduite. Le personnel électoral lui a permis de s'asseoir à l'entrée et a amené l'écran de confidentialité jusqu'à elle. Cette aide a été très utile! »

« Pas de porte automatique, stationnement accessible insuffisant, pas de planchette pouvant servir à marquer les bulletins de vote. »

« Ce lieu n'est pas accessible pour les personnes handicapées et à mobilité réduite. Il n'y a pas de porte automatique et en raison de l'agencement des lieux, il faut beaucoup marcher pour recevoir le bulletin de vote et voter. »

Résumé des rapports des directeurs du scrutin sur les mesures d'accessibilité

Aux termes de la *Loi électorale*, le directeur général des élections doit, après chaque élection, présenter un rapport comprenant un résumé de chaque rapport établi par les directeurs et directrices du scrutin en ce qui concerne les mesures d'accessibilité déployées à l'intention des personnes handicapées dans leur circonscription électorale.

55.1 (1) Dans les trois mois qui suivent le jour du scrutin de l'élection, le directeur du scrutin de chaque circonscription électorale prépare un rapport sur les mesures qu'il a prises pour permettre l'accessibilité aux électeurs handicapés de la circonscription et le présente au directeur général des élections. 2001, chap. 32, par. 24 (2); 2007, chap. 15, par. 40 (1).

Accès au public

(2) Le directeur général des élections met le rapport à la disposition du public. 2001, chap. 32, par. 24 (2); 2007, chap. 15, par. 40 (1).

Les directeurs et directrices du scrutin ont été invités à rendre compte de dix aspects relatifs à l'accessibilité des élections :

- > Formation sur l'accessibilité
- > Matériel et documents accessibles
- > Vote par bulletin spécial
- > Autres options de vote accessibles
- > Embauche de personnes handicapées
- > Déplacement dans chaque lieu de vote
- > Accessibilité des lieux de vote
- > Avis de perturbation
- > Autres mesures d'accessibilité
- > Rétroaction sur les services à la clientèle

Formation sur l'accessibilité à l'intention du personnel électoral

Parmi les travailleurs électoraux, on dénombre environ 3 500 employés des bureaux des directeurs du scrutin, y compris des agents et agentes des bulletins de vote spéciaux, qui travaillent tout au long de la période électorale, et 51 000 membres du personnel électoral en poste lors du vote par anticipation et le jour du scrutin. L'ensemble du personnel est formé et certifié pour offrir des services de manière accessible et répondre aux besoins et aux demandes d'aide particulières des électeurs handicapés.

Matériel et documents accessibles

Tous les bureaux des directeurs du scrutin ont reçu du matériel et des documents visant à faciliter le vote des personnes handicapées, notamment :

- > des versions en braille de la brochure d'information générale, lesquelles ont été envoyées par la poste aux quatre coins de l'Ontario
- > des documents fournis dans divers formats, sur simple demande auprès d'Élections Ontario
- > des appareils ou accessoires fonctionnels, comme des dispositifs de grossissement, des crayons présentant une bonne tenue en main et des gabarits de bulletin de vote
- > des flèches de direction à contraste élevé, afin d'orienter les électeurs vers un itinéraire ou une entrée facile d'accès au sein des bureaux de vote
- > des trousseaux de rétroaction sur les services à la clientèle
- > des formulaires d'avis de perturbation

Vote par bulletin spécial

Lors de cette élection, 150 036 bulletins de vote ont été déposés par le biais du programme relatif aux bulletins de vote spéciaux, dont 9 192 dans le cadre de visites à domicile ou à l'hôpital.

Services fournis par les agents et agentes des bulletins de vote spéciaux

Les agents et agentes des bulletins de vote spéciaux ont fourni un vaste éventail de services à la demande des électeurs. Ils ont notamment aidé à remplir complètement des formulaires et les bulletins de vote ou à trouver et à récupérer des documents d'identification, lu à haute voix les instructions ou le nom des candidats, offert les technologies d'aide au vote comme les dispositifs de grossissement ou les gabarits de bulletin de vote, ou encore proposé une surface stable pour pouvoir écrire. Par ailleurs, les directeurs et directrices du scrutin ont fait la promotion des options de vote par bulletin spécial au niveau communautaire. Voici quelques exemples de la rétroaction transmise par les directeurs et directrices du scrutin au sujet de ces services :

- « Nous avons modifié la configuration du bureau du directeur du scrutin afin que l'emplacement réservé au vote par bulletin spécial soit accessible aux électeurs handicapés. »
- « Nous avons travaillé aux côtés des groupes communautaires et instauré des horaires de rendez-vous pour le vote par bulletin spécial au bureau du directeur du scrutin. »
- « Pendant la période de vote par anticipation au bureau du directeur du scrutin, nous avons encouragé les électeurs ayant des difficultés à marcher à utiliser les services de vote par bulletin spécial à titre de mesures d'adaptation. »
- « J'ai embauché des préposés à l'accueil supplémentaires pour garantir l'accessibilité de tous les lieux de vote. Notre équipe préposée aux bulletins de vote spéciaux a placé des affiches dans les bâtiments accueillant des électeurs handicapés afin de faire la promotion des visites à domicile pour voter par bulletin spécial. Notre équipe de recrutement a cherché activement à embaucher des membres du personnel électoral maîtrisant le langage ASL. »

Autres options de vote accessibles

Technologie d'aide au vote

La technologie d'aide au vote utilise des signaux sonores et propose trois options de commande pour permettre aux électeurs handicapés ayant de la difficulté à marquer un bulletin de vote à la main de voter en toute autonomie et confidentialité. En tout, 80 bulletins de vote ont été déposés au moyen de la technologie d'aide au vote, contre 95 lors de l'élection générale de 2014. Ce chiffre marque une baisse d'utilisation de 16 p. 100 par rapport à 2014.

Transfert vers un lieu de vote plus accessible

Dix électeurs à mobilité réduite ont demandé et obtenu le transfert vers un autre lieu de vote de leur circonscription électorale qui leur convenait mieux.

Remboursement aux électeurs des services d'interprétation en langage ASL et d'intervention

Élections Ontario a travaillé de concert avec la Société canadienne de l'ouïe et les Services communautaires Surdicécité pour proposer aux électeurs la prestation de services d'interprétation et d'intervention. Les électeurs ayant fait appel aux services d'un interprète gestuel ou d'un intervenant au cours de l'élection ont obtenu le remboursement des frais connexes par Élections Ontario. Dix-huit électeurs ont eu recours à ce service.

Embauche de personnes handicapées

Plus de 90 p. 100 des directeurs et directrices du scrutin ont embauché des personnes handicapées en qualité de membres du personnel électoral, et plus de la moitié a déclaré employer des personnes handicapées au sein du personnel de leur bureau. Diverses mesures d'adaptation ont été prises à l'égard des employés handicapés afin qu'ils puissent apporter leur contribution et avoir une expérience professionnelle épanouissante.

« Nous avons embauché plusieurs membres du personnel électoral se déplaçant à l'aide d'un déambulateur. »

« Plus de 50 p. 100 du personnel du bureau du directeur du scrutin a un handicap visible ou invisible. »

Accessibilité des lieux de vote

Aux termes de la *Loi électorale*, tous les bureaux de vote doivent être accessibles pour les personnes handicapées. Pour atteindre cet objectif, Élections Ontario applique ses Normes d'accessibilité des bureaux de vote, lesquelles évaluent le caractère accessible d'un lieu donné en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs. Les lieux qui ne répondaient pas d'emblée aux normes ont fait l'objet de diverses mesures d'aménagement, comme le recours aux services de préposés à l'accueil supplémentaires afin d'orienter les électeurs vers un itinéraire accessible ou de les aider à emprunter les rampes ou les ascenseurs. En 2018, 2 497 préposés à l'accueil étaient chargés de l'accessibilité. Des panneaux d'orientation ont été utilisés pour indiquer un itinéraire accessible ou de rechange (2 359 panneaux ont été affichés) et des balises de stationnement ont été installées pour définir les places de stationnement accessibles (7 580 balises à travers l'Ontario). Des tapis et des seuils de porte inclinés ont été utilisés pour niveler les inégalités des pas de porte (149 rampes et 555 seuils de porte inclinés).

Les 8 295 lieux de vote utilisés ont tous été évalués à l'aune de nos Normes d'accessibilité des bureaux de vote, afin de repérer ceux qui devaient être aménagés. En tout, 40 p. 100 des lieux de vote ont fait l'objet de mesures d'aménagement destinées à les rendre accessibles. Il s'agit d'une amélioration significative par rapport à l'élection générale de 2014. Cette amélioration s'explique en partie par le fait que notre personnel est mieux familiarisé avec les normes d'accessibilité. Elle témoigne également des efforts déployés par l'ensemble des collectivités ontariennes pour rénover et bâtir des infrastructures qui répondent à l'évolution des normes d'accessibilité.

Avis de perturbation

Les directeurs et directrices du scrutin ont affiché 20 avis de perturbation tout au long de la période électorale, dont 13 le jour du scrutin. Dans neuf de ces cas, il s'est avéré nécessaire de prolonger les heures du scrutin pour pallier l'incapacité de voter induite par les perturbations en question.

La majorité des perturbations de service était liée au dysfonctionnement des ascenseurs, à des pannes d'électricité intermittentes ou à des alarmes incendie. Voici quelques exemples de la rétroaction transmise par les directeurs et directrices du scrutin concernant divers lieux de vote :

- « L'alarme incendie s'est déclenchée dans une école 25 minutes après l'ouverture du bureau de vote. L'établissement a été évacué par les membres du personnel électoral. Un avis de perturbation a été affiché et le bureau de vote est resté ouvert plus tard. »
- « L'ascenseur est tombé en panne. Le bureau de vote est resté fermé pendant 20 minutes, le temps de tout transférer au rez-de-chaussée. »
- « L'après-midi du jour du scrutin, plusieurs écoles d'Orillia ont été bouclées par la Police provinciale de l'Ontario, dont deux abritant des bureaux de vote. Les membres du personnel électoral en poste dans ces écoles ont immédiatement affiché des avis de perturbation. »

Autres mesures d'accessibilité

Les membres du personnel électoral et du personnel des bureaux des directeurs du scrutin ont garanti l'accessibilité des services grâce à d'autres mesures. Ils ont notamment fourni des documents ou de l'information dans des formats accessibles, lu à haute voix le nom des candidats figurant sur le bulletin de vote, fait la promotion des visites à domicile ou à l'hôpital pour voter par bulletin spécial auprès des personnes admissibles, embauché et formé du personnel supplémentaire pour répondre aux besoins des électeurs, et collaboré avec des groupes d'intervenants. Voici quelques exemples de rétroaction :

- « Nous avons posté des préposés à l'accueil supplémentaires au niveau des ascenseurs dans quelques lieux de vote, afin de favoriser l'accessibilité. »
- « Nous avons affecté des préposés à l'accueil supplémentaires dans quelques lieux de vote (les écoles, en particulier) pour aider les électeurs à s'orienter vers le bureau de vote. Dans certains cas, notamment dans les centres de loisirs, des fauteuils roulants étaient disponibles si besoin. Ils se sont avérés utiles à la patinoire, car le trajet à parcourir entre le parc de stationnement et le bureau de vote était trop long pour certains électeurs. »
- « Au bureau du directeur du scrutin, nous avons loué une rampe que nous avons positionnée près de l'entrée principale, car la rampe en béton existante était trop éloignée. Nous avons également acheté du ruban réflecteur afin de relier les balises servant à délimiter les places de stationnement. Ces balises, rendues plus visibles par le ruban réflecteur, étaient faciles à repérer pour les conducteurs de gros véhicules. Nous avons posté des préposés à l'accueil dans tous les lieux de vote non équipés d'ouvre-portes automatiques. »
- « Dans deux bureaux de vote, les électeurs ont pu être servis sans quitter leur véhicule. Le personnel électoral s'est chargé de récupérer les CIE, de trouver le nom des électeurs sur la liste, d'émettre les bulletins de vote et de les amener jusqu'aux véhicules. »

Résultats de la recherche sur l'opinion publique en ce qui concerne l'accessibilité ou les services fournis aux personnes handicapées

Après chaque élection générale, Élections Ontario commande des travaux de recherche en vue de sonder l'opinion des électeurs et de recenser leurs expériences. Élections Ontario a demandé à Forum Research de mener un projet de sondage d'opinion publique pour déterminer comment les électeurs et d'autres intervenants ont vécu leur expérience des processus, initiatives et services électoraux lors de l'élection générale de 2018.

Impressions générales sur l'expérience de vote

La majorité des électeurs a déclaré avoir eu une bonne expérience du processus de vote dans son ensemble, avec une hausse de 16 points de pourcentage du nombre d'électeurs indiquant qu'il était plus facile de voter par rapport à 2014. Les résultats relatifs à la mise en œuvre de la technologie dans les bureaux de vote se sont avérés positifs, 95 p. 100 des électeurs estimant qu'il était facile d'exprimer son suffrage avec la nouvelle technologie. Les électeurs handicapés ont été 98 p. 100 à déclarer se sentir à l'aise avec la nouvelle technologie.

Obstacles au vote

Le nombre d'électeurs ayant rencontré un problème ou un obstacle au vote n'a pas évolué de manière significative entre l'élection générale de 2014 et celle de 2018, avec seulement 7 p. 100 de déclarations en ce sens. Le problème ou l'obstacle principal signalé par les électeurs lors de l'élection générale de 2018 était le manque d'efficacité ou de formation du personnel (29 p. 100), soit une hausse de 22 points de pourcentage par rapport à 2014. Le deuxième obstacle le plus fréquemment mentionné était la non-réception d'une carte d'information de l'électeur, 20 p. 100 des électeurs ayant considéré qu'il s'agissait du principal obstacle. Les électeurs handicapés ont jugé que le principal obstacle au vote résidait dans le manque de formation du personnel.

La majorité des électeurs ayant déclaré avoir une déficience visuelle (66 p. 100) et la majorité des électeurs ayant déclaré avoir un handicap physique (63 p. 100) ont considéré que l'aide fournie par Élections Ontario dans les bureaux de vote pouvait représenter un obstacle au vote lors de futures élections.

Connaissance des services

Poursuivant nos efforts visant à supprimer les obstacles au vote, nous proposons diverses autres façons de voter pour rendre le processus électoral plus accessible. Ces autres façons de voter sont à la disposition de l'ensemble des Ontariens et Ontariennes, et jouent un rôle essentiel dans l'affranchissement des électeurs ayant des difficultés à se rendre dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Pour que chaque Ontarien et Ontarienne puisse exercer son droit de vote, nous veillons à ce qu'il existe plusieurs options de vote tout au long de la période électorale. À ce titre, nous avons notamment mis en place le programme relatif aux bulletins de vote spéciaux qui permet aux électeurs de voter en personne au bureau du directeur du scrutin, par la poste ou encore dans le cadre d'une visite à domicile ou à l'hôpital.

- La majorité des électeurs a déclaré ne pas avoir connaissance du programme des visites à domicile ou à l'hôpital, y compris parmi les électeurs handicapés, les personnes âgées, les électeurs autochtones et les électeurs vivant dans des maisons d'hébergement.
- Les électeurs autochtones ont été 58 p. 100 à se déclarer informés des options de vote par bulletin spécial.
- Les électeurs vivant dans des maisons d'hébergement avaient deux fois plus de chances d'être peu ou pas informés qu'il est possible de voter tout au long de la période électorale (22 p. 100) par rapport à l'ensemble des électeurs (45 p. 100).
- La majorité des électeurs handicapés était peu ou pas informée de l'existence des visites à domicile (73,1 p. 100) ou à l'hôpital (62,8 p. 100) proposées au titre des autres façons de voter.

Dans l'optique de réduire les obstacles au vote, nous continuerons de travailler aux côtés de nos intervenants pour améliorer la connaissance, l'expérience des électeurs et la publicité relatives aux différentes options de vote à la disposition des Ontariens et Ontariennes.

Recommandations du directeur général des élections

Nous sommes convaincus d'avoir amélioré les services en matière d'accessibilité lors de l'élection générale de 2018 et mis à profit les mesures prises à la suite de l'élection générale de 2014. Nous continuerons de faire fond sur nos précédents succès et sur nos points forts afin d'améliorer le processus électoral provincial et de faciliter le vote en Ontario.

Si ces initiatives ont porté leurs fruits grâce aux partenariats conclus avec les organismes communautaires et les particuliers représentant des personnes handicapées, certains points restent à améliorer, comme le faible niveau de connaissance de nos programmes et outils. Notre stratégie de communication doit être perfectionnée pour garantir que les électeurs rencontrant des obstacles au vote obtiennent les renseignements nécessaires en temps opportun. En outre, diverses préoccupations concernant le niveau de service offert aux électeurs par le personnel électoral à leur arrivée sur le lieu de vote nous ont été rapportées durant l'élection. Nous devons revoir nos outils de formation pour garantir que le personnel est à même de répondre aux besoins des électeurs handicapés de manière respectueuse.

À l'avenir, nous nous engageons à sensibiliser les électeurs aux ressources mises à leur disposition pour déposer leur bulletin de vote et à garantir que les outils, appareils, accessoires et services répondent aux attentes des électeurs et leur permettent de voter en toute autonomie et confidentialité, dans le droit fil de nos principes essentiels et des lignes directrices que nous avons établies. Notre Plan d'accessibilité pluriannuel et notre Plan stratégique nous serviront de feuilles de route pour supprimer sans relâche les obstacles rencontrés par les électeurs handicapés dans le cadre de nos services.

Annexe C

Candidats et partis à l'élection générale de 2018

Tableau 1 : Récapitulatif du nombre de candidats aux élections générales de 2014 et de 2018

Parti politique	2014	2018
Parti Économique Canadien	S.O.	2
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	4	5
Parti communiste du Canada (Ontario)	11	12
Consensus Ontario	S.O.	10
Cultural Action Party	S.O.	3
Equal Parenting Party	2	0
Parti de la Coalition des Familles	6	0
Parti de la Liberté – Ontario	42	14
Go Vegan	5	2
Parti Vert de l'Ontario	107	124
Indépendant	14	27
Parti Multiculturel de l'Ontario	S.O.	2
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	107	124
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	8	42
Nord de l'Ontario Parti	3	10
Alliance de l'Ontario	S.O.	3
Parti libéral de l'Ontario	107	124
Parti libertarien de l'Ontario	73	117
Ontario Moderate Party	2	16
Parti de l'Ontario	S.O.	5
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	2	2
Parti de la réforme sociale de l'Ontario	S.O.	2
Autres candidats non affiliés à un parti sur le bulletin	S.O.	5
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	3	5
Parti de la Vérité Objective	S.O.	2
Parti Pauvre de l'Ontario	3	2
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	107	124
Parti Socialiste d'Ontario	2	0
Arrêtons le Changement Climatique	S.O.	2
Stop the New Sex-Ed Agenda	S.O.	3
The New People's Choice Party of Ontario	S.O.	3
The Peoples Political Party	5	6
Parti Trillium de l'Ontario	2	25
Total	615	823

Annexe D

Coût par électeur

Figure 1 : Résumé du coût par électeur des élections générales au Canada

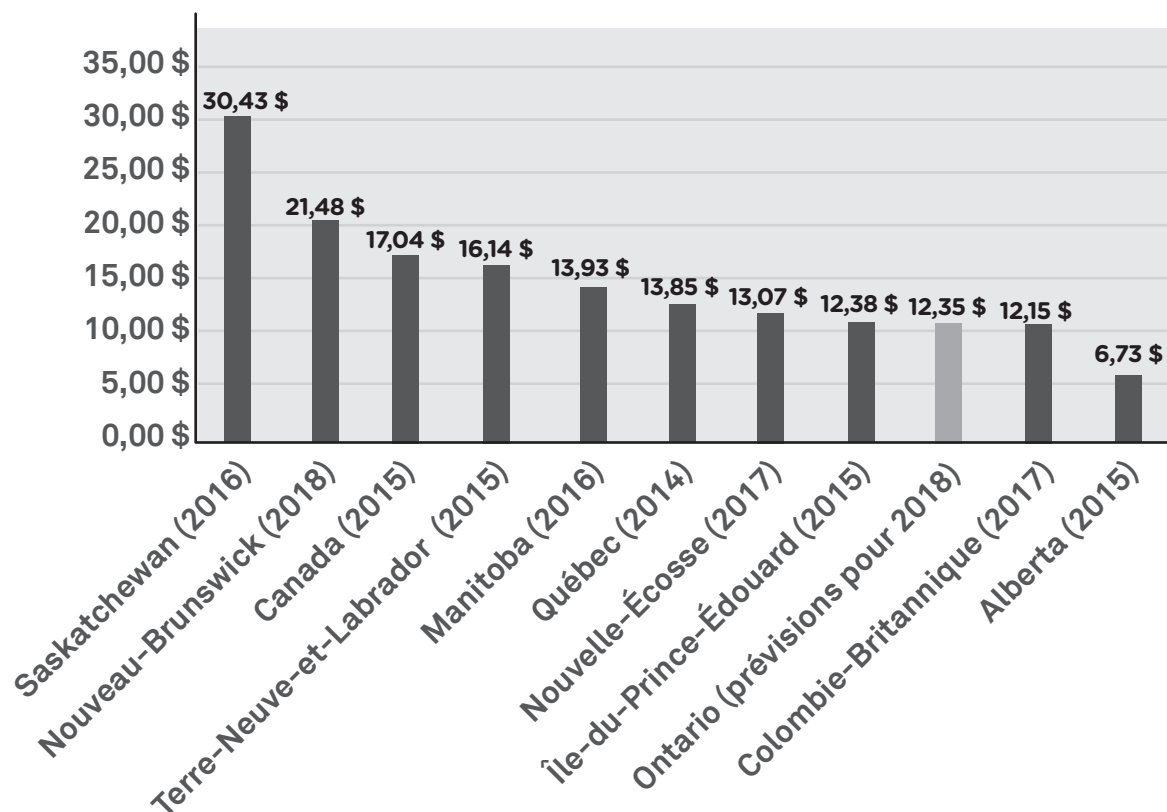


Tableau 1 : Récapitulatif du nombre d'électeurs par territoire de compétence au Canada

Nombre d'électeurs par territoire de compétence	
Canada	25 939 742
Ontario	10 219 736
Québec	6 012 440
Colombie-Britannique	3 156 991
Alberta	2 821 518
Manitoba	772 877
Saskatchewan	764 264
Nouvelle-Écosse	756 113
Nouveau-Brunswick	574 997
Terre-Neuve-et-Labrador	363 207
Île-du-Prince-Édouard	100 392

Annexe E

Programme relatif aux bulletins de vote spéciaux

Tableau 1 : Résumé du programme relatif aux bulletins de vote spéciaux pour l'élection générale de 2018

Trousses de vote par bulletin spécial		
Bureau du directeur général des élections (bureau central d'Élections Ontario)	Envoyées par la poste	15 202
	Retournées	12 616
Bureaux des directeurs du scrutin	Envoyées par la poste	358
	Retournées	151
Nombre de bulletins de vote spéciaux		
Nombre d'électeurs ayant voté par bulletin spécial		148 253
Bulletins de vote spéciaux refusés		385
Bulletins de vote spéciaux non marqués		340
Total des bulletins de vote spéciaux rejetés		1 058
Total des bulletins de vote spéciaux		150 036
Bulletins de vote spéciaux mis de côté		
Rapport en vertu du paragraphe 45.11 (1) de la <i>Loi électorale</i>		
Alinéa a) Les renseignements sur l'électeur figurant sur l'enveloppe ne correspondent pas à ceux figurant dans la demande		10
Alinéa b) L'électeur n'a pas signé la déclaration		5
Alinéa c) Il est impossible de déterminer la circonscription électorale		3
Alinéa d) Les bulletins spéciaux ont été reçus après 18 h le jour du scrutin		852
Alinéa e) L'élection a été ajournée (décès d'un candidat)		0



elections.on.ca

1 888 ONT-VOTE (668-8683)

ATS : 1 888 292-2312

info@elections.on.ca

Also available in English

Disponible sur demande dans des formats accessibles